

**SOURCES DE REVENU
DES PERSONNES AYANT UNE INCAPACITÉ AU CANADA**

(5.14)

Derek Hum et Wayne Simpson

Étude produite pour le
Programme statistique sur l'équité en matière d'emploi,
Division des statistiques sociales, du logement et des familles,
Statistique Canada

Mars 1994

Also available in English

Remerciements

De nombreuses personnes nous ont aidés à mener cette étude à bonne fin. Nous tenons à remercier Mesdames Anna Paletta, Karen Roberts et Ida Trachtenberg de même que Monsieur Wally Boxhill, tous de l'équité en matière d'emploi à Statistique Canada, qui nous ont si généreusement donné de leur temps et qui ont partagé leurs connaissances avec nous tout au long de cette étude. Nous voulons également remercier Messieurs Mike Crew, Mike Egan, John Ladd, Bill Steele et Richard Veevers pour leur concours précieux en matière de soutien technique. Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance aux membres du Groupe de travail interministériel sur l'équité en matière d'emploi pour leurs nombreux commentaires et leurs judicieux conseils pendant la rédaction de cette étude.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	1
1. Introduction : objet et portée de l'étude	3
2. Sources de revenu des personnes ayant une incapacité	6
2.1 Données sur le revenu de l'ESLA et de l'EA	6
2.2 Sources de revenu étudiées dans l'Enquête sur la santé et les limitations d'activité (ESLA)	7
2.3 Sources de revenu étudiées dans l'Enquête sur l'activité (EA)	10
3. Sommaire et conclusion	14
Graphique S1. Sources de revenue des personnes ayant une incapacité, Canada, 1986 ...	9
Graphique A1. Sources de revenue des personnes sans incapacité, des personnes ayant une incapacité et des personnes ayant une incapacité limitées dans leur travail, Canada, 1989	11
Figure 1. Revenu d'emploi annuel provenant des salaires et traitements des personnes sans incapacité, des personnes ayant une incapacité et des personnes ayant une incapacité limitées dans leur travail, selon le sexe, Canada, 1989 ...	13
Annexe A : Définitions	15
Comparaison des questions sur l'incapacité posées dans l'EA et l'ESLA .	18
Annexe B : Tableaux et graphiques établis à partir des résultats de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activité de 1986 et l'Enquête sur l'activité de 1989 ...	26
Tableau S1. Fréquence de l'incapacité selon le groupe d'âge et selon les trois définitions de l'incapacité, Canada, 1986	29
Tableau S2. Fréquence de l'incapacité selon le groupe d'âge et selon les trois définitions de l'incapacité, hommes, Canada, 1986	30
Tableau S3. Fréquence de l'incapacité selon le groupe d'âge et selon les trois définitions de l'incapacité, femmes, Canada, 1986	32
Graphique S2. Sources de revenu des personnes ayant une incapacité, selon la gravité de l'incapacité, hommes, Canada, 1986	30
Graphique S3. Sources de revenu des personnes ayant une incapacité, selon la gravité de l'incapacité, femmes, Canada, 1986	32
Tableau A1. Sources de revenu des personnes sans incapacité et sources de revenu des personnes ayant une incapacité, selon la gravité de l'incapacité, Canada, 1989	35

Tableau A2.	Sources de revenu des personnes sans incapacité et des personnes ayant une incapacité limitées dans leur travail, selon la gravité de l'incapacité, Canada, 1989	36
Tableau A3.	Sources de revenu des personnes sans incapacité et des personnes ayant une incapacité, selon la gravité de l'incapacité, hommes, Canada, 1989	37
Tableau A4.	Sources de revenu des personnes sans incapacité et des personnes ayant une incapacité limitées dans leur travail, selon la gravité de l'incapacité, hommes, Canada, 1989	38
Tableau A5.	Sources de revenu des personnes sans incapacité et des personnes ayant une incapacité, selon la gravité de l'incapacité, femmes, Canada, 1989	40
Tableau A6.	Sources de revenu des personnes sans incapacité et des personnes ayant une incapacité limitées dans leur travail, selon la gravité de l'incapacité, femmes, Canada, 1989	41
Graphique A2.	Sources de revenu selon l'état de l'incapacité, hommes, Canada, 1989	38
Graphique A3.	Sources de revenu selon l'état de l'incapacité, femmes, Canada, 1989	41
Annexe C :	Modèle de régression simple de l'effet de l'incapacité sur les gains	44
Tableau R1.	Résultats des régressions par les moindres carrés ordinaires pour les gains, Canada, 1989 (La variable dépendante est le logarithme naturel des gains; les observations «aucun gain» ou «gains négatifs» sont exclues.)	46, 47
Tableau R2.	Résultats des régressions par les moindres carrés ordinaires pour les gains, hommes, Canada, 1989 (La variable dépendante est le logarithme naturel des gains; les observations «aucun gain» ou «gains négatifs» sont exclues.)	48, 49
Tableau R3.	Résultats des régressions par les moindres carrés ordinaires pour les gains, femmes, Canada, 1989 (La variable dépendante est le logarithme naturel des gains; les observations «aucun gain» ou «gains négatifs» sont exclues.)	50
Tableau R4.	Résultats des régressions par les moindres carrés ordinaires pour les gains, selon la limitation de l'activité au travail, la gravité de l'incapacité et le genre d'incapacité, Canada, 1989 (La variable dépendante est le logarithme naturel des gains; les observations «aucun gain» ou «gains négatifs» sont exclues.)	52, 53
Tableau R5.	Effet de la situation vis-à-vis de l'incapacité, selon le genre d'incapacité et la gravité de l'incapacité, d'après les tableaux R1 à R3, Canada, 1989	54
Références	55

RÉSUMÉ

La présente étude a pour objet d'examiner les différentes sources de revenu des personnes ayant une incapacité, d'indiquer le montant tiré de chaque source et l'importance relative de chacune dans le revenu total. Nous nous proposons également, lorsque c'est possible de le faire, de comparer les sources de revenu des personnes ayant une incapacité aux sources de revenu des personnes sans incapacité.

L'étude a été effectuée à partir des ensembles de données de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activité (ESLA) de 1986 et de l'Enquête sur l'activité (EA) de 1989. Ces deux enquêtes étaient des enquêtes ponctuelles et cela nous a permis d'examiner différents aspects de la situation des personnes ayant une incapacité au Canada. Il importe toutefois de souligner que le niveau de détail des données recueillies sur les personnes ayant une incapacité et les échantillons étudiés ne sont pas les mêmes dans l'une et l'autre enquête. Quoiqu'il en soit, on estime que l'analyse des données de ces deux enquêtes, qui portent sur une même population, nous permettra d'en savoir plus long sur les sources de revenu des personnes atteintes d'une incapacité au Canada. En voici la raison : l'ESLA nous fournit des données fiables sur les sources de revenu particulières aux personnes ayant une incapacité, tandis que l'EA, qui est une enquête générale sur l'activité, nous fournit des données détaillées sur le revenu d'emploi.

Les données révèlent que le revenu d'emploi constitue une source de revenu importante chez les personnes ayant une incapacité. On ne peut donc pas dire que les personnes ayant une incapacité n'ont pas de revenu d'emploi ni qu'elles tirent la quasi-totalité de leur revenu de sources autres que le revenu d'emploi. Mais comme on pouvait s'y attendre, le nombre de personnes ayant une incapacité touchant un revenu d'emploi varie en raison inverse de la gravité de l'incapacité, cela tant chez les hommes que chez les femmes, alors que l'effectif des personnes ayant une incapacité touchant un revenu autre qu'un revenu d'emploi tend, au contraire, à varier en raison directe de la gravité de l'incapacité.

Plus d'hommes que de femmes ont un revenu d'emploi. Il n'est donc pas surprenant que plus d'hommes que de femmes reçoivent des prestations du RPC/RRQ, car la proportion d'hommes et de femmes touchant actuellement des prestations de l'un ou l'autre régime est simplement le reflet des tendances historiques des gains et de l'activité des hommes et des femmes. Pour des raisons analogues, il y a plus d'hommes que de femmes qui reçoivent des indemnités de la Commission des accidents du travail, une pension d'invalidité des anciens combattants ou des allocations aux anciens combattants.

L'EA nous permet de faire certaines constatations intéressantes, en particulier en ce qui concerne le montant du revenu des personnes ayant une incapacité et qui sont limitées dans leur travail de même qu'en ce qui a trait au montant du revenu des familles comptant une personne ayant une incapacité limitée dans son travail. Par rapport aux personnes sans incapacité (PSI), les personnes ayant une incapacité limitée dans leur travail (PAILT) ont des gains annuels bien inférieurs et ces derniers diminuent plus l'incapacité est grave. Les PSI affichent des gains annuels moyens de 15 723 \$, comparativement à 5 809 \$ seulement pour les PAILT. Les gains annuels moyens

des PAILT ayant une incapacité légère, modérée ou grave s'établissent respectivement à 7 808 \$, à 4 506 \$ et à 1 589 \$ seulement. Si l'on considère le revenu familial, on voit qu'il est de 37 528 \$ chez les PSI et de 28 142 \$ chez les PAILT. Autrement dit, l'incapacité et la gravité de l'incapacité ont moins d'effet sur le revenu familial des PAILT que sur leurs gains individuels.

1. INTRODUCTION : OBJET ET PORTÉE DE L'ÉTUDE

Il ne se fait pas assez de travaux de recherche sur les Canadiens ayant une incapacité. On manque, en particulier, d'études sur les personnes atteintes d'une incapacité qui sont en mesure de participer au marché du travail, en ayant un emploi rémunéré sur le marché concurrentiel du travail ou un emploi subventionné (dans un atelier protégé). Mais les choses évoluent au fur et à mesure que les gens prennent conscience de la nécessité de programmes d'équité en matière d'emploi et que les spécialistes des services aux personnes ayant une incapacité essaient de déterminer les meilleurs moyens d'intégrer ces personnes au marché du travail. Hum et Simpson (1993) ont récemment examiné le bien-être économique des personnes ayant une incapacité au Canada ainsi que l'offre de travailleurs atteints d'une incapacité. Cette étude n'a toutefois pas accordé assez d'attention au revenu d'emploi et aux autres sources de revenu des personnes ayant une incapacité.

Plus précisément, dans leur étude, Hum et Simpson (1993) ont comparé deux populations identifiées comme ayant une incapacité, l'une à partir des questions de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activité (ESLA) de 1986 et l'autre, à partir de l'ensemble un peu différent de questions posées dans l'Enquête sur l'activité (EA) de 1989. Bien que les données de l'ESLA soient très utiles pour déterminer la population ayant une incapacité au Canada, elles ne nous renseignent pas sur les caractéristiques d'activités de cette population, puisque cette enquête ne comportait pas de questions détaillées sur les heures de travail et les gains. Par contre, le fichier principal de l'EA de 1989 permet d'identifier les personnes ayant 11 incapacités qui peuvent limiter l'activité professionnelle sans nécessairement l'interdire complètement, il contient en outre les réponses à 5 questions dans lesquelles on demandait aux répondants ayant une incapacité s'ils pensaient que leur limitation restreignait leurs possibilités d'emploi. Hum et Simpson (1993) ont donc pu étudier diverses caractéristiques d'activité (salaire, heures de travail, gains, etc.) des personnes ayant une incapacité. En outre, Hum et Simpson ont pu estimer des fonctions élémentaires de l'offre de travailleurs avec incapacité et du revenu d'emploi de ces travailleurs en utilisant des techniques économétriques classiques et comparer les résultats obtenus à ceux pour le segment de la population n'ayant pas d'incapacité. L'étude de Hum et Simpson (1993) avait pour objectif premier de déterminer s'il était possible d'utiliser, ensemble, les données de l'ESLA et ceux de l'EA pour examiner la population ayant une incapacité au Canada. Les résultats de leur étude ont été tout à fait probants.

Dans cette étude, nous examinons le revenu d'emploi et les autres sources de revenu des personnes ayant une incapacité. Nous nous sommes fondés sur les résultats de l'ESLA de 1986 et de l'EA de 1989. Ces deux enquêtes étaient des enquêtes ponctuelles et cela nous permet d'examiner différents aspects de la situation des personnes ayant une incapacité et plus particulièrement, de mieux comprendre le lien entre l'incapacité et l'activité professionnelle. Il importe toutefois de souligner que l'ESLA et l'EA sont deux enquêtes indépendantes qui ont été menées à des moments différents. Le niveau de détail des données recueillies sur les personnes ayant une incapacité et les échantillons sur lesquels portent les résultats ne sont pas les mêmes dans l'une et l'autre enquête. Autrement dit, il est impossible d'intégrer les ensembles de données

de l'ESLA et de l'EA. Quoi qu'il en soit, nous estimons que l'analyse des données de l'une et l'autre enquête, qui portent sur une même population, nous permettra de mieux connaître quelles sont les sources de revenu des personnes ayant une incapacité au Canada. En voici la raison : l'ESLA nous fournit des données fiables sur les sources de revenu particulières aux personnes ayant une incapacité, tandis que l'EA, qui est une enquête générale sur l'activité, nous fournit des données détaillées sur le revenu.

On accorde peu d'attention à l'activité et aux gains des Canadiens ayant une incapacité. Comme les personnes ayant une incapacité ont un taux d'activité inférieur à celui des personnes sans incapacité, il est utile de savoir quelles sont leurs sources de revenu, autres que le revenu d'emploi. Ces données sont extrêmement utiles pour les besoins de l'orientation des politiques, par exemple pour l'établissement de transferts aux personnes ayant une incapacité.

Il existe manifestement un lien entre l'incapacité d'une part et l'activité professionnelle et les gains d'autre part. Les études économiques montrent que les profils âge-gains sont également instructifs. Plusieurs études ont été faites sur les personnes ayant une incapacité. Nessner (1990) a établi un profil selon le groupe d'âge des personnes ayant une incapacité et elle a conclu, ce qui n'a rien d'étonnant, que la fréquence de l'incapacité progressait avec l'âge, allant de 5 % chez les moins de 24 ans à plus de 82 % chez les 85 ans ou plus. Cohen (1989) a fait une étude sur les travailleurs ayant une incapacité, mais il n'a pas présenté ses résultats selon l'âge. Cet auteur a cependant effectué une autre étude (Cohen, 1990) dans laquelle il examine trois populations en fonction de leur capacité de travailler et dans laquelle il présente des résultats ventilés selon l'âge. Toutes les études énumérées ci-dessus ont été faites à partir des résultats de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activité (ESLA) de 1986. Bien entendu, pour l'analyse de questions comme les salaires, les heures de travail, les gains et les sources de revenu, l'ESLA n'est pas une source de données aussi riche que ne le serait une enquête longitudinale ayant essentiellement pour objet de recueillir des données sur l'activité. Une telle source de données existe. Il s'agit du fichier principal de l'Enquête sur l'activité (EA), lequel nous permet d'établir un profil plus détaillé des personnes atteintes d'une incapacité, de leur caractéristiques d'activité et de leur revenu. En se fondant sur les résultats de l'ESLA et de l'EA, Hum et Simpson (1994) ont étudié la fréquence de l'incapacité en utilisant le modèle du cycle de vie, ce qui leur a permis de déterminer la fréquence de l'incapacité selon l'âge. Dans cette même étude, Hum et Simpson ont en outre examiné la fréquence de l'incapacité selon le sexe, selon la catégorie d'incapacité et selon la gravité de l'incapacité et ils se sont penchés sur des fonctions élémentaires de l'offre de travailleurs ayant une incapacité.

La présente étude a pour objet d'examiner les différentes sources de revenu des personnes atteintes d'une incapacité, d'indiquer le montant tiré de chaque source et l'importance relative de chacune dans le revenu total. Nous nous proposons également, lorsque c'est possible de le faire, de comparer les sources de revenu des personnes ayant une incapacité aux sources de revenu des personnes sans incapacité. Nous accorderons une attention particulière au revenu d'emploi. On sait très peu de choses sur les sources de revenu des personnes ayant une incapacité. Aux États-Unis, Lingg (1977) a étudié les gains sur la vie entière de travailleurs atteints d'une incapacité et Yeas (1986) s'est penché sur l'importance des actifs des personnes

ayant une incapacité depuis peu. Au Canada, on peut signaler l'étude qui s'intitule *Rapport de l'enquête sur la santé et l'incapacité au Canada, 1983-1984*. Cette étude nous renseigne sur les revenus individuels de toutes sources touchés par les personnes ayant une incapacité, mais les données ne sont pas désagrégées.

Définition de l'incapacité et mesures d'incapacité

Nous allons examiner les données de l'ESLA et de l'EA. À cette fin, nous utiliserons différentes mesures de l'incapacité, suivant l'aspect de la question que nous voulons faire ressortir. Nous examinerons en outre les questions posées dans l'une et l'autre enquête. Hum et Simpson (1993) ont montré que le score d'incapacité et l'indice de gravité de l'incapacité utilisés dans l'ESLA pouvaient être appliqués aux résultats de l'ensemble plus restreint de questions posées dans l'EA (13 questions seulement) et nous donner une mesure fiable de la gravité de l'incapacité. Toutefois, il est important d'utiliser une mesure de l'incapacité qui soit conforme à la façon dont on a défini l'incapacité (ou l'handicap) dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. On a ainsi eu recours aux mesures de l'incapacité suivantes pour identifier les personnes qui en s'ont atteintes :

PERSONNES AYANT INCAPACITÉ (PAI) : Cette mesure est fondée sur l'ensemble complet de questions sur l'incapacité posées dans l'ESLA et sur le sous-ensemble de 13 questions inclus dans l'EA (voir annexe A). Comme la population des personnes sans incapacité, la population des personnes ayant une incapacité comprend toutes les personnes de 15 ans ou plus.

PERSONNES AYANT UNE INCAPACITÉ LIMITÉES DANS LEUR TRAVAIL (PAILT) : Nous utilisons cette mesure pour satisfaire aux exigences de l'équité en matière d'emploi. Nous l'employons pour identifier les personnes ayant indiqué, dans un sous-ensemble particulier de questions posées dans l'ESLA de 1986 et dans l'EA de 1989, qu'elles étaient, à cause d'une incapacité, limitées dans le genre ou la quantité de travail qu'elles pouvaient accomplir (voir annexe A). La population des personnes ayant une incapacité limitées dans leur travail comprend toutes les personnes âgées entre 15 et 64 ans.

L'annexe A fournit une définition détaillée de l'expression «personnes ayant une incapacité» ainsi qu'une explication de ce qu'il faut entendre, aux fins de l'application de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, par l'expression «personnes ayant une incapacité limitées dans leur travail». L'annexe A comprend aussi les questions à partir desquelles ont été construites les différentes mesures d'incapacité examinées ainsi que des variables économiques.

2. SOURCES DE REVENU DES PERSONNES AYANT UNE INCAPACITÉ

2.1 Données sur le revenu de l'ESLA et de l'EA

Dans cette section, nous donnons un aperçu des données sur les sources de revenu qui ont été recueillies dans l'ESLA et l'EA. Les personnes qui connaissent bien ces deux enquêtes peuvent ne pas tenir compte de cette section.

Pour chaque répondant, l'ESLA nous fournit les renseignements suivants :

- 1) Le revenu personnel selon la catégorie de même que la répartition des prestations de pension et d'invalidité selon les catégories que voici : pension d'invalidité du RPC/RRQ, indemnités pour accident du travail, prestations d'assurance-chômage en cas de maladie; prestations de l'assurance-automobile provinciale; prestations d'un régime privé d'assurance-invalidité; prestations de l'assistance sociale ou du bien-être social; pension d'invalidité des anciens combattants; allocation aux anciens combattants; pension d'anciens combattants d'un autre pays; autres prestations ou pension d'invalidité.
- 2) Les caractéristiques générales de l'emploi, le genre de revenu d'emploi (salaire, revenu d'un travail autonome, etc.) et les changements d'emploi.

Il importe toutefois de souligner que dans l'ESLA, les données sur le revenu se rapportent à des tranches de revenu. Étant donné qu'une proportion importante de personnes ayant une incapacité travaillent, il serait utile de connaître, si possible, les sources de revenu d'emploi et le montant exact provenant de chacune selon la catégorie d'incapacité et la gravité de l'incapacité.

L'EA de 1989 (fichier principal) nous renseigne sur un certain nombre de sources de revenu que peuvent avoir les personnes ayant une incapacité. Il s'agit des sources suivantes :

- 1) Le revenu total annuel de la famille (avec indication du nombre de membres de la famille ayant travaillé, le nombre de membres de la famille ayant un emploi salarié, le nombre de membres de la famille ayant un emploi autonome, le nombre de membres de la famille ayant travaillé à plein temps toute l'année, le nombre de membres de la famille recevant un faible salaire).
- 2) Les périodes de chômage (le cas échéant) de chacun des membres de la famille; les prestations d'assurance-chômage ou d'assistance sociale reçues avec indication du nombre de mois pendant lesquels les prestations d'assistance sociale ont été versées.
- 3) Les gains annuels et les gains hebdomadaires pour chacun des emplois occupés par le répondant en 1989.

- 4) Le cas échéant, les indemnités pour accident du travail touchées par le répondant et le nombre de semaines pendant lesquelles ces prestations ont été versées; les prestations d'une assurance-automobile ou d'une assurance collective reçues pendant une interruption de travail.

Le fichier principal de l'EA ne contient toutefois pas de données sur les prestations d'invalidité ou sur le revenu de pension. Les deux enquêtes nous renseignent sur les prestations d'assistance sociale mais dans l'EA, les données portent uniquement sur les personnes ayant déclaré un emploi. Parmi les autres indicateurs communs aux deux enquêtes, mentionnons les indemnités pour accident du travail et les prestations d'une assurance-automobile. Pour ces deux indicateurs, l'EA ne nous renseigne, encore une fois, que sur les personnes ayant déclaré un emploi.

2.2 Sources de revenu étudiées dans l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA)

Pour la numérotation des tableaux et des graphiques, nous avons adopté les conventions suivantes. Les tableaux établis à partir des données de l'ESLA sont précédés par la lettre «S» (pour santé) et ceux produits à partir des résultats de l'EA, par la lettre «A» (pour activité). Dans les pages qui suivent, nous allons présenter les principales conclusions de notre étude en nous reportant à des graphiques qui résument certains des tableaux. Lorsqu'un graphique est établi à partir d'un de ces tableaux, nous l'indiquons au lecteur. Par exemple, le graphique S4 est construit à partir du tableau S4, le graphique A2, à partir du tableau A2 et le graphique A(1+2), à partir des tableaux A1 et A2, et ainsi de suite. Cela signifie que les graphiques ne sont pas numérotés dans l'ordre, parce que nous n'avons pas produit un graphique pour chaque tableau.

Les tableaux S1, S2 et S3 font voir les sources de revenu des personnes ayant une incapacité. Le tableau S1 nous renseigne sur les personnes ayant une incapacité légère, modérée ou grave. Le graphique S1 (à la page suivante), établi à partir du tableau S1, nous donne les sources de revenu de l'ensemble des personnes ayant une incapacité. Les tableaux S2 et S3 nous donnent les mêmes renseignements que le tableau S1, mais pour les hommes et les femmes séparément. Les graphiques S2 et S3 reprennent les données présentées dans les tableaux S2 et S3.

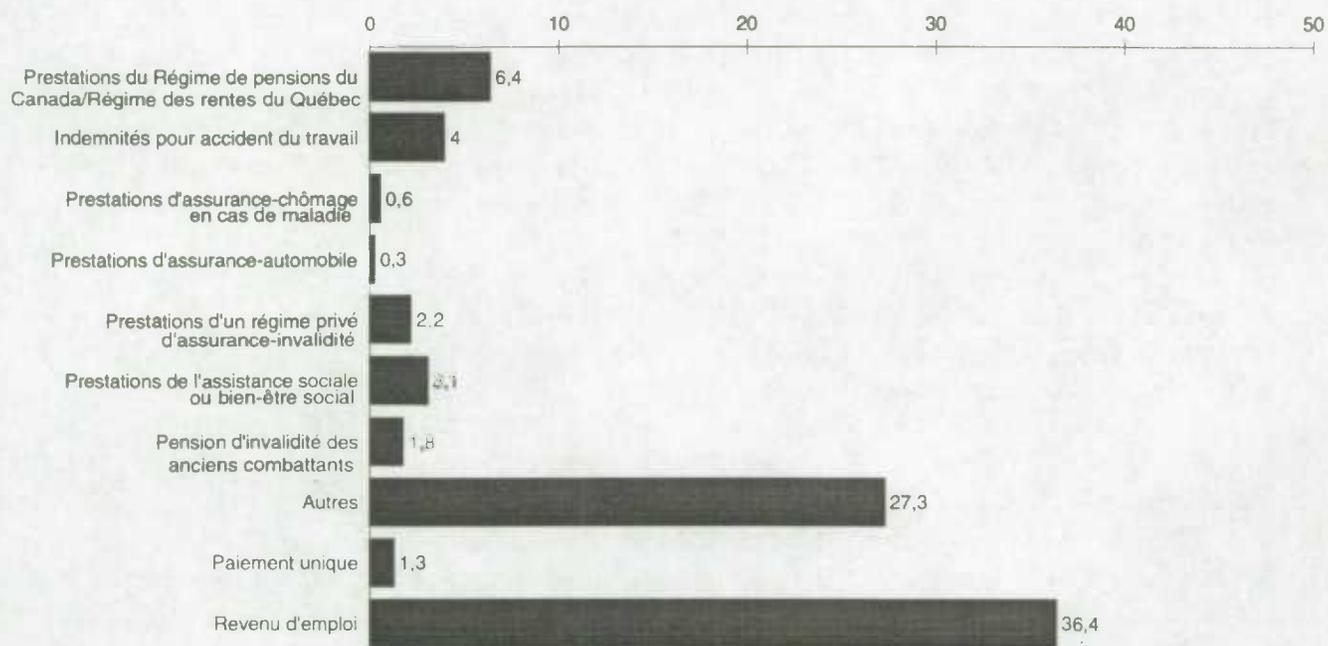
Plusieurs résultats méritent d'être soulignés. Premièrement, les données montrent que le revenu d'emploi constitue une source de revenu importante des personnes ayant une incapacité. On ne peut donc pas dire que les personnes ayant une incapacité n'ont pas de revenu d'emploi ni qu'elles tirent la quasi-totalité de leur revenu de sources autres que le revenu d'emploi. Mais comme on pouvait s'y attendre, le nombre de personnes ayant une incapacité touchant un revenu d'emploi varie en raison inverse de la gravité de l'incapacité et cela tant chez les hommes que chez les femmes, alors que l'effectif des personnes ayant une incapacité touchant des revenus dans les catégories autres que le revenu d'emploi tend, au contraire, à varier en raison directe de la gravité de l'incapacité. Il aurait été très intéressant d'avoir une ventilation plus détaillée de la catégorie «Autres», puisque nous ne savons pas si cette dernière comprend quelques grandes sous-catégories seulement ou, au contraire, de nombreuses petites sous-catégories.

Les hommes sont généralement plus nombreux que les femmes à avoir un revenu d'emploi. Il n'est donc pas surprenant que plus d'hommes que de femmes reçoivent des prestations du RPC/RRQ, car la proportion d'hommes et de femmes touchant actuellement des prestations de l'un ou l'autre régime est simplement le reflet des tendances historiques des gains et de l'activité selon le sexe. Pour des raisons analogues, il y a plus d'hommes que de femmes qui reçoivent des indemnités de la Commission des accidents du travail, une pension d'invalidité des anciens combattants ou des allocations aux anciens combattants. Cet état de choses tient et aux tendances historiques de l'activité et à la façon dont ont été conçus les programmes de transferts à l'intention des hommes et des femmes.

Graphique S1. Sources de revenu des personnes ayant une incapacité, Canada, 1986

Pourcentage ayant un revenu d'une source

Source de revenu



Source : Statistique Canada, Enquête sur la santé et les limitations d'activités de 1986, données non publiées.

2.3 Sources de revenu étudiées dans l'Enquête sur l'activité (EA)

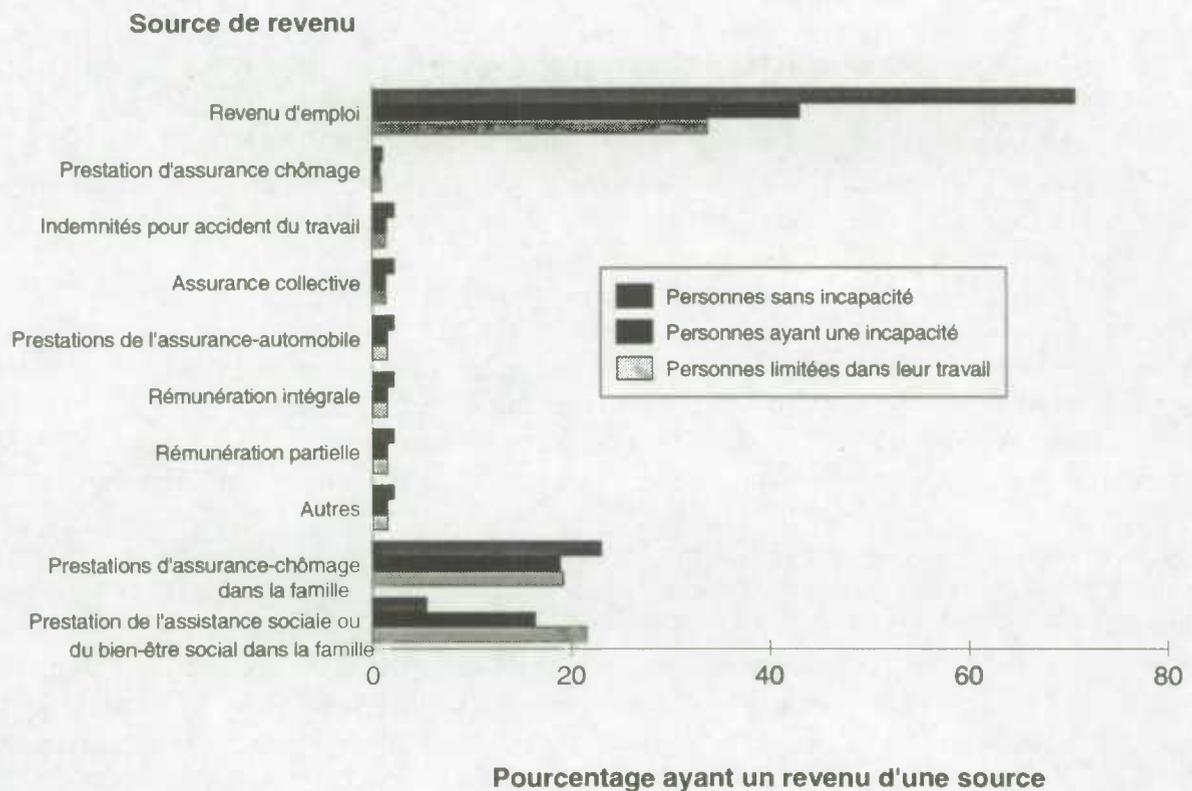
Comme nous l'avons déjà souligné, l'EA est une autre source de données sur les gains et le revenu des personnes ayant une incapacité au Canada. Les tableaux A1 à A6 ci-après nous renseignent sur le revenu d'emploi et les autres sources de revenus des personnes ayant une incapacité (PAI), des personnes ayant une incapacité limitée dans leur travail (PAILT) et des personnes sans incapacité (PSI). Certains tableaux font voir, pour les PAI et les PAILT, la répartition du revenu selon la gravité de l'incapacité, c'est-à-dire selon si elle est légère, modérée ou grave. Les données sont présentées séparément pour les hommes et les femmes.

Nos tableaux contiennent une foule de renseignements sur le montant des revenus et les sources de revenus ainsi que des indicateurs de l'activité professionnelle. En plus de nous renseigner sur les gains annuels des répondants, sur le montant du revenu d'emploi annuel des membres de la famille des répondants et sur le pourcentage de répondants ayant eu un revenu d'emploi, les tableaux A1 à A6 nous fournissent les données suivantes : pourcentage de répondants ayant reçu des prestations d'assurance-chômage (PAC) au cours de la dernière interruption de travail dans le dernier emploi déclaré au 1^{er} janvier 1989 et nombre de semaines pendant lesquelles les prestations ont été versées (SEMAINES PAC); pourcentage de répondants ayant reçu des indemnités pour accident du travail (IAT) au cours la dernière interruption de travail dans le dernier emploi déclaré au 1^{er} janvier 1989 et nombre de semaines pendant lesquelles les indemnités ont été versées (SEMAINES IAT). Les rubriques ASSURANCE COLLECTIVE, ASSURANCE-AUTOMOBILE, RÉMUNÉRATION INTÉGRALE, RÉMUNÉRATION PARTIELLE ET AUTRES COMPENSATIONS FINANCIÈRES contiennent des données sur les sommes obtenues de ces sources par les répondants durant la dernière interruption de travail dans le dernier emploi déclaré depuis janvier 1989. Il importe de souligner que ces catégories ne sont pas, à strictement parler, comparables à celles de l'ESLA. Les catégories PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE EN CAS DE MALADIE, INDEMNITÉS POUR ACCIDENT DU TRAVAIL, ASSURANCE-AUTOMOBILE, ASSURANCE COLLECTIVE ET AUTRES utilisées dans l'ESLA ne portent que sur les prestations reçues durant l'année civile 1985 et ce, peu importe la situation vis-à-vis de l'emploi des répondants le 1^{er} janvier et qu'ils aient ou non déclaré une interruption de travail. Bref, l'ESLA et l'EA nous fournissent des données différentes sur le profil des revenus des personnes ayant une incapacité; pour ces deux enquêtes, effectuées au cours d'années différentes, il serait faux de croire que les questions ont été posées suivant la même formulation ou que les résultats portent sur le même concept¹

Dans les tableaux A1 à A6, la rubrique «Pourcentage - PAC dans la famille» nous indique si un membre quelconque de la famille du répondant a reçu des PAC en 1989 et la rubrique Pourcentage - PAS dans la famille nous indique si un membre quelconque de la famille a reçu des prestations d'assistance sociale en 1989. Ces deux catégories ne sont donc pas comparables

¹ Le questionnaire de l'ESLA de 1986 est reproduit dans le document qui s'intitule *L'Enquête sur la santé et les limitations d'activité - Guide de l'utilisateur* (juin 1988) et celui de l'EA de 1989, dans le document intitulé *Aperçu des enquêtes spéciales*, 1989.

**Graphique A1 (extrait des tableaux A1 et A2).
Sources de revenu des personnes sans incapacité, des personnes ayant une incapacité et des personnes ayant une incapacité limitée dans leur travail, Canada, 1989**



Source : Statistique Canada, Enquête sur l'activité de 1989, données non publiées.

aux rubriques PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE EN CAS DE MALADIE et ASSISTANCE SOCIALE de l'ESLA, lesquelles nous disent uniquement si la personne ayant une incapacité a reçu ou non des prestations. Ce manque de comparabilité des données n'est pas un inconvénient, mais plutôt un avantage : l'EA ne nous renseigne pas uniquement sur les ressources personnelles des PAI mais sur les ressources familiales totales de ces dernières.

Le tableau A1 fait voir le montant des revenus et les sources de revenu, hommes et femmes confondus, chez les PAI, selon la gravité de l'incapacité de ces dernières, et chez les PSI. Le tableau A2 montre le montant des revenus et les sources de revenu, hommes et femmes confondus, chez les PAILT, selon la gravité de l'incapacité de ces dernières, et chez les PSI. Le graphique A1 (à la page suivante), qui a été construit à partir des tableaux A1 (PAI) et A2 (PAILT), illustre ces tendances. Un des résultats intéressants est que les personnes ayant une incapacité, c'est-à-dire tant les PAI que les PAILT, ont des gains annuels bien inférieurs à ceux des PSI et que ces derniers diminuent plus l'incapacité est grave. Prenons, par exemple, le tableau A2, qui porte sur les PAILT et les PSI : le revenu d'emploi annuel moyen des PSI (voir figure 1) est de 15 723 \$ et celui des PAILT, de 5 809 \$. Les gains annuels moyens des PAILT ayant une incapacité légère, modérée ou grave s'établissent respectivement à 7 808 \$, à 4 506 \$ et à 1 589 \$ seulement. Si l'on considère le revenu familial, on voit qu'il est de 37 528 \$ chez les PSI et de 28 142 \$ chez les PAILT. Autrement dit, l'incapacité et la gravité de l'incapacité ont moins d'effet sur le revenu familial des PAILT que sur leurs gains individuels.

L'annexe B fournit un examen plus détaillé, soit une analyse de régression, de l'effet de l'incapacité sur les gains individuels. Le tableau R5 résume l'effet de l'incapacité sur les gains. Les lecteurs noteront que les résultats confirment que les gains diminuent lorsque la gravité de l'incapacité augmente et cela, tant chez les hommes que chez les femmes. Il semble toutefois que chez les hommes qui ont une incapacité modérée, la baisse relative du revenu attribuable à l'incapacité soit plus importante que chez les femmes ayant une incapacité modérée.

Les tableaux A3 à A6 donnent les montants des revenus et les sources de revenu des PAILT selon la gravité de l'incapacité. Les données sont présentées séparément pour les hommes et les femmes. Les graphiques A2 et A3 illustrent les tendances chez les hommes et les femmes respectivement. Les femmes gagnent à peu près la moitié moins que les hommes et ce, quelle que soit la situation vis-à-vis de l'incapacité et quelle que soit la gravité de l'incapacité. Il est clair que les femmes sont désavantagées par rapport aux hommes sur le marché du travail et ce, qu'elles aient ou non une incapacité. En d'autres mots, l'inégalité entre les hommes et les femmes sur le marché du travail existe indépendamment de l'incapacité, mais l'incapacité limitant l'activité professionnelle aggrave le désavantage que subissent les femmes. Si les gains des femmes sont inférieurs à ceux des hommes, ce n'est pas parce que ces dernières sont, en proportion beaucoup plus nombreuses à avoir une incapacité qui les limite dans leur travail. Pour cette raison, on peut dire que les travailleuses ayant une incapacité sont doublement désavantagées par rapport aux travailleurs.

Figure 1. Revenu d'emploi annuel provenant des salaires et traitements des personnes sans incapacité, des personnes ayant une incapacité et des personnes ayant une incapacité limitées dans leur travail, selon le sexe, Canada, 1989

	Personnes sans incapacité			Personnes ayant une incapacité			Personnes ayant une incapacité limitées dans leur travail		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Revenu d'emploi annuel provenant des salaires et traitements	15 723	20 486	11 134	8 807	12 475	5 204	5 809	7 980	3 738

La population des personnes sans incapacité et des personnes ayant une incapacité comprend les personnes âgées de 15 ans ou plus. La population des personnes ayant une incapacité limitées dans leur travail comprend les personnes âgées de 15 à 64 ans.

Source : Statistique Canada, l'Enquête sur l'activité de 1989, données non publiées.

SOMMAIRE ET CONCLUSION

La présente étude, qui porte sur le revenu d'emploi et les autres sources de revenu des personnes ayant une incapacité, a été effectuée à partir des ensembles de données de l'ESLA de 1986 et de l'EA de 1989. Ces deux enquêtes ponctuelles nous ont permis d'examiner différents aspects de la situation des personnes ayant une incapacité au Canada et de mieux comprendre les difficultés que ces dernières peuvent avoir sur le marché du travail. Il importe toutefois de souligner que le niveau de détail des données recueillies sur les personnes ayant une incapacité et les échantillons sur lesquels portent les résultats ne sont pas les mêmes dans l'une et l'autre enquête. Quoiqu'il en soit, nous estimons que l'analyse des données de ces deux enquêtes, qui portent sur une même population, nous permettra d'en savoir plus long sur les sources de revenu des personnes atteintes d'une incapacité au Canada. En voici la raison : l'ESLA nous fournit des données fiables sur les prestations et pensions touchées par les personnes ayant une incapacité, tandis que l'EA, qui est une enquête générale sur l'activité, nous fournit des données détaillées sur le revenu.

Dans cette étude, on examine les différentes sources de revenu des personnes ayant une incapacité et les montants qu'elles ont reçus pour chacune des sources en question. Les données révèlent que le revenu d'emploi constitue une source de revenu importante pour les personnes ayant une incapacité. On ne peut donc pas dire que les personnes ayant une incapacité n'ont pas de revenu d'emploi ni qu'elles tirent la quasi-totalité de leur revenu de sources autres que le revenu d'emploi. Mais comme on pouvait s'y attendre, le nombre de personnes ayant une incapacité touchant un revenu d'emploi varie en raison inverse de la gravité de l'incapacité et cela tant chez les hommes que chez les femmes, alors que la proportion de personnes ayant une incapacité touchant un revenu autre qu'un revenu d'emploi, tend, au contraire, à augmenter en raison directe de la gravité de l'incapacité.

Plus d'hommes que de femmes ont un revenu d'emploi. Il n'est donc pas surprenant qu'un plus grand nombre d'hommes que de femmes reçoivent des prestations du RPC/RRQ, car la proportion d'hommes et de femmes qui reçoivent actuellement des prestations de l'un ou l'autre régime est simplement le reflet des tendances historiques des gains et de l'activité des hommes et des femmes. Pour des raisons analogues, il y a plus d'hommes que de femmes qui reçoivent des indemnités pour accident du travail, une pension d'invalidité des anciens combattants ou des allocations aux anciens combattants.

L'EA nous permet de faire certaines constatations intéressantes, en particulier en ce qui concerne le montant du revenu des personnes ayant une incapacité et qui sont limitées dans leur travail de même qu'en ce qui a trait au montant du revenu des familles comptant une personne ayant une incapacité limitée dans son travail. Par rapport aux personnes sans incapacité (PSI), les personnes ayant une incapacité limitées dans leur travail (PAILT) ont des gains annuels bien inférieurs et ces derniers diminuent plus l'incapacité est grave. Les PSI affichent des gains annuels moyens de 15 723 \$, comparativement à 5 809 \$ seulement pour les PAILT. Les gains annuels moyens des PAILT ayant une incapacité légère, modérée ou grave s'établissent respectivement à 7 808 \$, à 4 506 \$ et à 1 589 \$ seulement. Si l'on considère le revenu familial, on voit qu'il est de 37 528 \$ chez les PSI et de 28 142 \$ chez les PAILT. Autrement dit, l'incapacité et la gravité de l'incapacité ont moins d'effet sur le revenu familial des PAILT que sur leurs gains individuels.

DÉFINITIONS

Personnes ayant une incapacité

La définition de l'incapacité utilisée pour l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités de 1986 (ESLA) est celle adoptée par l'Organisation mondiale de la santé :

Dans le domaine de la santé, une incapacité se définit comme «toute réduction (résultant d'une déficience) partielle ou totale de la capacité d'accomplir une activité d'une façon ou dans les limites considérées comme normales pour un être humain»².

Il existe un cadre permettant de mesurer les limitations fonctionnelles. Il s'agit des questions sur les «activités de la vie quotidienne» (AVQ). On a adopté ce cadre dans l'ESLA afin d'identifier les personnes souffrant d'une incapacité physique; on a toutefois apporté certaines modifications aux questions sur les AVQ. D'autres questions ont été posées afin de déterminer les répondants ayant des difficultés d'apprentissage ou des troubles mentaux (psychologiques), ou les deux. Une personne n'est pas considérée comme ayant une incapacité si l'utilisation d'une aide technique élimine complètement la limitation ou si la limitation ne dure pas (ou ne doit pas durer) plus de six mois³.

Personnes ayant une incapacité limitées dans leur travail

Il a fallu préciser davantage la définition des personnes ayant une incapacité afin de pouvoir identifier les personnes devant être comprises dans le groupe des personnes handicapées, en vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. Le Règlement sur l'équité en matière d'emploi stipule que :

- 3 (b) les personnes handicapées sont réputées être les personnes qui :
- (i) souffrent d'un handicap persistant d'ordre physique, mental, psychiatrique ou sensoriel ou qui ont des difficultés d'apprentissage persistantes,
 - (ii) se considèrent ou croient qu'un employeur ou employeur éventuel pourrait les considérer comme étant défavorisées sur le plan de l'emploi en raison du handicap visé au sous-alinéa (i)...

² Classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps, Organisation mondiale de la santé, 1980, p. 143.

³ Le questionnaire de l'enquête est reproduit dans le document qui s'intitule L'Enquête sur la santé et les limitations d'activités - Guide de l'utilisateur.

Ainsi, aux fins de l'établissement des statistiques sur l'équité en matière d'emploi, toute personne ayant indiqué être limitée dans le genre ou la quantité de travail qu'elle pouvait accomplir a été comprise dans les totalisations. Ce sont les personnes qui ont répondu par l'affirmative à une ou plusieurs des questions suivantes dans l'ESLA de 1986.

ESLA, question 20 (ii) (personnes limitées dans leur travail à cause d'une incapacité physique)

À cause d'une affection ou d'un problème de santé chronique qui devrait durer 6 mois ou plus, êtes-vous limité(e) dans le genre ou la quantité d'activités que vous pouvez faire à l'école ou au travail ?

ESLA, question 23 (ii) (personnes limitées dans leur travail à cause d'une incapacité mentale ou psychologique)

À cause d'une affection ou d'un problème chronique d'ordre émotif, psychologique, nerveux ou mental, êtes vous limité(e) dans le genre ou la quantité d'activités que vous pouvez faire à l'école ou au travail ?

ESLA, question D19 (posée aux personnes occupées)

Êtes-vous limité(e) dans le genre ou la quantité de travail que vous pouvez faire à votre entreprise ou à votre emploi actuel à cause d'une affection ou d'un problème de santé ?

ESLA, question D55 (posée aux personnes en chômage)

Êtes-vous limité(e) dans le genre ou la quantité de travail que vous pourriez faire à un emploi ou à une entreprise à cause d'une affection ou d'un problème de santé ?

ESLA, question D69 (posée aux personnes inactives)

Êtes-vous totalement incapable de travailler à un emploi ou à une entreprise à cause de votre affection ou de votre problème de santé ?

ESLA, question D73 (posée aux personnes inactives)

Êtes-vous limité(e) dans le genre ou la quantité de travail que vous pourriez faire à un emploi ou à une entreprise à cause de votre affection ou de votre problème de santé ?

COMPARAISON DES QUESTIONS SUR L'INCAPACITÉ POSÉES DANS L'EA ET L'ESLA

Le sujet de cette étude étant l'activité des personnes atteintes d'incapacité, nous allons examiner les résultats de l'Équête sur l'activité parce que les résultats de cette enquête sont une source de données exhaustives et fiables sur l'activité. De plus, l'enquête de 1989 comprend un ensemble de questions permettant d'isoler la population souffrant de divers genres d'incapacité. Dans cette section, nous reproduisons les questions sur l'incapacité qui ont été posées aux répondants de l'EA de 1989 et nous indiquons les similitudes et les différences entre ces questions et celles de l'ESLA.

Questions sur l'incapacité dans l'EA et l'ESLA

Chaque question sur l'incapacité dans l'EA comporte deux volets : (i) on demande d'abord au répondant d'indiquer s'il souffre d'une incapacité fonctionnelle donnée; et (ii) dans l'affirmative, s'il est totalement incapable d'exercer la fonction. Les questions de l'EA permettent donc non seulement de déterminer la nature de l'incapacité mais aussi, dans une certaine mesure, d'en évaluer la gravité. À noter que dans l'EA et l'ESLA, on a demandé au répondant de ne déclarer comme incapacité que les problèmes devant durer plus de 6 mois.

La mesure «INCAPACITÉ 13» a été construite à partir des 13 questions suivantes

EA, question 163 (difficulté à entendre)

... Éprouve-t-il (elle) des difficultés à entendre ce qui se dit au cours d'une conversation en groupe avec au moins trois autres personnes (avec une prothèse auditive si normalement utilisée) ? ... Dans l'affirmative, est-il (elle) totalement incapable de le faire ?

Cette question est identique aux questions A2 et A2b de l'ESLA.

EA, question 164 (difficulté à lire)

... Éprouve-t-il (elle) des difficultés à lire les caractères ordinaires d'un journal (avec des verres s'il (elle) en porte habituellement) ? ... Dans l'affirmative, est-il (elle) totalement incapable de le faire ?

Cette question est identique aux questions A4 et A4b de l'ESLA.

EA, question 165 (difficulté à parler)

... Éprouve-t-il (elle) des difficultés à parler et à être compris(e) ? ... Dans l'affirmative, est-il (elle) totalement incapable de le faire ?

Cette question est identique aux questions A7 et A7b de l'ESLA.

EA, question 166 (difficulté à marcher)

... Éprouve-t-il (elle) des difficultés à marcher sur une distance de 400 verges/mètres sans se reposer (environ 3 pâtés de maisons) ? ... Dans l'affirmative, est-il (elle) totalement incapable de le faire ?

Cette question est identique aux questions A8 et A8b de l'ESLA.

EA, question 167 (difficulté à monter et à descendre des escaliers)

*... Éprouve-t-il (elle) des difficultés à monter et à descendre un escalier (environ 12 marches) ?
... Dans l'affirmative, est-il (elle) totalement incapable de le faire ?*

Cette question est identique aux questions A9 et A9b de l'ESLA.

EA, question 168 (difficulté à porter certains objets)

... Éprouve-t-il (elle) des difficultés à transporter un objet de 10 livres sur une distance de 30 pieds/5 kilogrammes sur 10 mètres, par ex., un sac d'épicerie) ? ... Dans l'affirmative, est-il (elle) totalement incapable de le faire ?

Cette question est identique aux questions A10 et A10b de l'ESLA.

EA, question 169 (difficulté à rester debout pendant un certain temps)

... Éprouve-t-il (elle) des difficultés à se tenir debout pendant de longues périodes, c'est-à-dire, plus de 20 minutes ? ... Dans l'affirmative, est-il (elle) totalement incapable de le faire ?

Cette question est identique aux questions A12 et A12b de l'ESLA.

EA, question 170 (difficulté à se pencher)

... Éprouve-t-il (elle) des difficultés à se pencher et à ramasser un objet sur le plancher (par exemple, un soulier) ? ... Dans l'affirmative, est-il (elle) totalement incapable de le faire ?

Cette question est identique aux questions A13 et A13b de l'ESLA.

EA, question 171 (difficulté à se servir de ses doigts)

... Éprouve-t-il (elle) des difficultés à se servir de ses doigts pour saisir ou manier un objet ? ... Dans l'affirmative, est-il (elle) totalement incapable de le faire ?

Cette question est identique aux questions A17 et A17b de l'ESLA.

EA, question 172 (difficulté à étendre le bras)

... Éprouve-t-il (elle) des difficultés à étendre le bras dans n'importe quelle direction pour prendre quelque chose (par exemple, au-dessus de sa tête) ? ... Dans l'affirmative, est-il (elle) totalement incapable de le faire ?

Cette question est identique aux questions A18 et A18b de l'ESLA.

EA, question 173 (difficultés de mémoire ou d'apprentissage)

De temps à autre, chacun éprouve des difficultés à se souvenir du nom d'une personne familière ou à apprendre quelque chose de nouveau, ou il nous arrive d'être confus pendant quelques instants. Toutefois, ... a-t-il (elle) en permanence, des problèmes de mémoire ou d'apprentissage ?

Cette question est identique à la question A22 de l'ESLA.

EA, question 174 (limitation physique)

À cause d'une affection ou d'un problème de santé à long terme qui devrait durer six mois ou plus, ... est-il (elle) limité(e) dans le genre ou la quantité d'activités qu'il (elle) peut faire ... a) à la maison ? b) à l'école ? c) au travail ? d) dans ses autres occupations, comme les déplacements, les sports ou les loisirs ?

Cette question est identique à la question A20 de l'ESLA.

EA, question 175 (incapacité mentale, psychologique, etc.)

À cause d'une affection ou d'un problème à long terme d'ordre émotif, psychologique, nerveux ou mental ... est-il (elle) limité(e) dans le genre ou la quantité d'activités qu'il (elle) peut faire ... a) à la maison ? b) à l'école ? c) au travail ? d) dans ses autres occupations, comme les déplacements, les sports ou les loisirs ?

Cette question est identique à la question A23 l'ESLA.

Questions sur les difficultés ou limitations au travail

EA, question 177 (début de la diminution de la capacité de travail)

Quand l'affection de ... a-t-elle commencé à limiter le genre ou la quantité de travail qu'il (elle) peut faire à un emploi ou à une entreprise ?

Cette question ne figure pas dans le questionnaire de l'ESLA. Dans l'ESLA, on demande à l'enquêté d'indiquer l'âge auquel l'affection est apparue, mais ce n'est pas nécessairement à cet âge-là qu'a commencé la diminution de la capacité de travail (quantité ou genre de travail pouvant être effectué). Dans la section «Emploi» du questionnaire de l'ESLA, on a inclus un certain nombre de questions (en particulier les questions D17 à D23) pour déterminer si l'affection de l'enquêté est apparue après que ce dernier ait commencé à travailler pour l'employeur qu'il avait au moment de l'enquête et pour savoir si l'affection limitait la mobilité professionnelle de l'enquêté. Les questions de l'ESLA ne sont pas directement comparables à la question 177 de l'EA.

EA, questions 180 et 181 (incapacité totale de travail)

L'affection ou le problème de santé de ... l'empêche-t-il (elle) totalement d'occuper un emploi ou d'exploiter une entreprise ? Dans l'affirmative, quand l'affection de ... a-t-elle commencé à l'empêcher totalement d'occuper un emploi ou d'exploiter une entreprise ?

La question 180 est identique à la question D69 de l'ESLA. La question 181 ne figure pas dans le questionnaire de l'ESLA.

EA, questions 182, 183, 189 et 190 (limitation au travail)

... est-il (elle) limité(e) dans le genre ou la quantité de travail qu'il (elle) peut faire à son travail ou son entreprise ? Dans l'affirmative, quand l'affection de ... a-t-elle commencé à le (la) limiter dans le genre ou la quantité de travail qu'il (elle) peut faire à son emploi ou à son entreprise ?

Malgré de légères différences dans le libellé, la question 182 de l'EA est très semblable aux questions D55 (chômeurs) et D73 (inactifs) de l'ESLA. Les questions D55 et D73 se lisent comme suit : «Êtes-vous limité(e) dans le genre ou la quantité de travail que vous pourriez faire à un emploi ou à une entreprise à cause d'une affection ou d'un problème de santé?». Les différences dans le libellé des questions de l'une et l'autre enquête ne portent peut-être pas à conséquence. La question 183 de l'EA ne figure pas dans le questionnaire de l'ESLA. La question 189 de l'EA est très semblable à la question D19 de l'ESLA, qui s'adresse aux répondants occupés. La question D19, qui est semblable à la question D73, se lit comme suit : «Êtes-vous limité(e) dans le genre ou la quantité de travail que vous pourriez faire à un emploi ou à une entreprise à cause d'une affection ou de votre problème de santé?». La question 190 de l'EA ne figure pas dans le questionnaire de l'ESLA.

EA, question 184 (limité dans la capacité de travailler mais à la recherche d'un emploi)

L'affection de ... nuit-elle à sa capacité de chercher du travail ?

Cette question correspond à la question D58 de l'ESLA, qui s'adressait aux répondants en chômage. Dans l'EA, cette question s'adressait seulement aux répondants qui n'avaient pas d'emploi ou n'exploitaient pas une entreprise à la fin de 1989. Il s'ensuit que la question de l'EA et celle de l'ESLA devraient être directement comparables.

EA, question 185 (manque d'installation ou d'aides techniques)

À cause de son affection ou de son problème de santé, ... trouve-t-il (elle) difficile de se trouver du travail pour les raisons suivantes ? a) accès difficile aux édifices b) absence d'aide, de matériel ou d'appareils spéciaux c) transport inadéquat d) manque d'emploi adéquat.

La question ci-dessus correspond à la question D61 de l'ESLA qui s'adressait aux répondants en chômage et à la question D72 qui s'adressait aux répondants inactifs. À noter cependant que dans l'ESLA, la question comportait deux choix de réponse de plus : «Autres (précisez)» et «Rien de ce qui précède». Dans l'EA, la question s'adressait aux répondants qui, à la fin de 1989, n'avaient pas un emploi rémunéré ou n'exploitaient pas une entreprise (chômeurs ou inactifs). Pour cette question, les résultats de l'ESLA et de l'EA devraient être directement comparables. À noter cependant que les résultats obtenus pour la question D61 n'ont pas été reproduits sur la bande de données à grande diffusion de l'ESLA.

EA, questions 187 et 188 (probabilité de trouver un emploi)

Quelles sont les chances de ... de se trouver un emploi au cours des six prochains mois ? Sont-elles ... a) excellentes ? b) bonnes ? c) passables ? d) mauvaises ? Les chances de ... de se trouver un emploi sont-elles passables/mauvaises à cause de son affection ?

Ces deux questions sont identiques aux questions D45 et D46 de l'ESLA qui s'adressaient aux répondants en chômage et aux questions D61 et D62 qui s'adressaient aux répondants inactifs.

EA, question 191 (mobilité professionnelle)

À cause de son affection actuelle, ... trouve-t-il (elle) difficile de changer d'emploi ou d'obtenir un meilleur emploi ?

Cette question est identique à la question D18 de l'ESLA qui s'adressait aux répondants occupés. La question 191 s'adressait aux personnes qui avaient un emploi ou exploitaient une entreprise à la fin de 1989. Par conséquent, les questions de l'EA et de l'ESLA devraient être directement comparables.

EA, questions 192 et 193 (sécurité d'emploi)

Dans le cas de l'emploi le plus récent de ..., comment décrirait-il (elle) sa sécurité d'emploi ? a) excellente ? b) bonne ? c) passable ? d) mauvaise ? La sécurité d'emploi de ... est-elle passable/mauvaise à cause de son affection ?

Ces questions sont identiques aux questions D31 et D32 de l'ESLA, lesquelles s'adressaient aux répondants occupés. Dans l'EA, ces questions ont été posées aux répondants qui avaient un emploi ou exploitaient une entreprise en 1989.

Variables économiques et démographiques examinées dans l'EA et l'ESLA

Parmi les variables comparables examinées dans l'EA et l'ESLA, mentionnons : province, région métropolitaine de recensement, sexe, âge, état matrimonial, études achevées, langue (anglais, français, anglais et français, ni l'anglais ni le français), taille de la famille, présence d'enfants. L'EA a cependant permis de recueillir des données sur un ensemble beaucoup plus riche de questions relatives à l'activité, données que nous pouvons utiliser pour produire un tableau récapitulatif de l'activité en 1989. En revanche, l'ESLA nous fournit des données très utiles sur le revenu du ménage, données qui n'ont pas été recueillies dans l'EA.

Variables économiques d'intérêt étudiées dans l'EA

GAINS :

Revenu hebdomadaire total et revenu annuel total pour chacun des emplois 1 à 5 et pour l'ensemble des emplois en 1989

HEURES :

Heures travaillées (durant l'année ou par mois) dans chacun des emplois 1 à 5 et dans l'ensemble des emplois en 1989

SEMAINES OCCUPÉES/EN CHÔMAGE :

Semaines occupées et semaines de chômage en 1989

DURÉE DU CHÔMAGE :

Durée de la dernière période de chômage (le cas échéant)

DURÉE D'EMPLOI :

Durée du dernier emploi à plein temps et/ou à temps partiel

MOBILITÉ PROFESSIONNELLE :

Changement d'emploi ou d'employeur en 1989

HEURES EN PLUS :

Augmentation souhaitée du nombre d'heures de travail

Ces variables nous permettent d'évaluer l'activité des répondants de l'EA et de comparer les activités des personnes avec incapacité et sans incapacité.

Les caractéristiques d'activité des répondants vont varier selon l'âge, le niveau d'instruction et les autres facteurs énumérés ci-dessus. Outre, les variables ci-dessus, l'EA a permis de recueillir des données sur l'adhésion syndicale des répondants, la formation en cours d'emploi, etc., soit des caractéristiques qui peuvent servir à déterminer les différences entre les caractéristiques d'activité des personnes ayant une incapacité et de celles n'en ayant pas.

Gravité de l'incapacité

Nous allons par ailleurs examiner l'indice de gravité de l'incapacité établi à partir des données de l'ESLA et construire un indice semblable à partir des données de l'EA. Cet indice nous fournira une mesure sommaire utile de la gravité de l'incapacité de chaque répondant. Nous pourrons ensuite utiliser la variable gravité de l'incapacité pour expliquer les différences dans le niveau d'activité des personnes ayant une incapacité et des personnes n'ayant pas d'incapacité.

Variables économiques étudiées dans l'ESLA

Certaines des variables relatives à l'activité sont également étudiées dans l'ESLA, à savoir :

REVEMP : Revenu d'emploi en 1985

HEURES : Heures de travail durant la semaine de référence

TRAVAIL : Travail en 1985

Il est important de souligner que les données recueillies dans l'ESLA pour chacune des variables ci-dessus sont moins précises que les données obtenues à partir de l'EA. Dans l'ESLA, les données sur le revenu d'emploi n'existent que sous forme de données groupées (0, 1 \$ - 999 \$, 1,000 \$ - 1,999 \$, ..., 30,000 \$ - 34,999 \$, 35,000 \$+). Aussi la comparaison de la population avec incapacité et sans incapacité est-elle plus difficile et le risque d'erreur plus grand vu la nécessité de poser une hypothèse en ce qui concerne la distribution des valeurs dans chaque tranche de revenu. Pour ce qui est des données sur les heures travaillées, les résultats ne portent que sur les heures travaillées durant la semaine de référence, et les chiffres ne sont peut-être pas représentatifs des heures travaillées pour le mois ou l'année. En ce qui concerne la variable travail, les questions ne portaient que sur les caractéristiques suivantes : emploi en 1985; régime de travail (plein temps/temps partiel) et nombre de semaines de travail à plein temps et/ou à temps partiel (1-13, 14-26, 27-39, 40-48, 49-52) pour chaque catégorie d'emploi. Par contre, l'EA nous fournit des données précises sur le régime de travail dans chaque emploi et le nombre de semaines de travail durant l'année.

Quoi qu'il en soit, les variables de l'ESLA peuvent tout de même servir à établir des comparaisons générales de l'activité de personnes avec incapacité et sans incapacité selon les paramètres décrits pour l'EA. Il sera ensuite plus facile de comparer les résultats de l'ESLA à ceux de l'EA.

Par ailleurs, contrairement à l'EA, l'ESLA nous fournit des données sur le revenu de la famille et du ménage, à savoir :

REVFR : Revenu total de la famille de recensement
REVFÉ : Revenu total de la famille économique
REVTOT : Revenu total en 1985
FAIREV : Situation par rapport au seuil de faible revenu

Encore une fois, les données pour ces variables sont des données groupées et elles sont plus difficiles à interpréter. Nous allons néanmoins essayer d'établir une comparaison du revenu des familles/ménages comptant une personne atteinte d'incapacité au revenu des familles/ménages n'en comptant pas.

ANNEXE B :

**Tableaux et graphiques établis à partir des résultats de
l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités de 1986 et
de l'Enquête sur l'activité de 1989**

**Tableaux et graphiques de l'ESLA
de 1986**

Tableaux S1 à S3
Graphiques S2 et S3

Notes :

La source de données pour ces tableaux et graphiques est le fichier de microdonnées de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités de 1986.

Tous les chiffres ont été arrondis au nombre entier le plus près (0 ou 5) de sorte que la somme des parties n'est pas nécessairement égale au tout.

Tableau S1. Fréquence de l'incapacité selon le groupe d'âge et selon les trois définitions de l'incapacité⁽¹⁾, Canada, 1986

Groupe d'âge	Incapacité	Pourcentage	Incapacité 13	Pourcentage	Limitation au travail	Pourcentage
15-19	75 510	4,0	69 950	3,7	44 385	2,4
20-24	105 815	4,8	97 090	4,4	63 020	2,8
25-29	123 780	5,4	120 005	5,3	82 545	3,6
30-34	164 920	7,6	161 220	7,4	102 525	4,7
35-39	169 805	8,6	167 950	8,5	108 995	5,5
40-44	165 285	10,0	164 740	10,0	111 395	6,8
45-49	163 030	12,5	162 075	12,4	116 345	8,9
50-54	207 050	17,3	206 465	17,3	149 305	12,6
55-59	263 470	22,6	259 120	22,2	206 585	17,9
60-64	328 975	28,7	325 815	28,4	270 050	23,8
65-69	291 705	32,7	289 775	32,4	s.o. ⁽²⁾	s.o.
70-74	276 880	38,6	274 175	38,2	s.o.	s.o.
75-79	214 335	45,7	213 090	45,4	s.o.	s.o.
80-84	142 540	53,7	141 740	53,4	s.o.	s.o.
85+	101 455	72,9	99 060	71,2	s.o.	s.o.
Total	2 794 555	14,3 %	2 752 270	14,1 %	1 255 155	7,6 %

⁽¹⁾ «Incapacité» désigne l'indicateur d'incapacité établi pour l'ESLA.
«Incapacité 13» désigne l'indicateur d'incapacité établi pour l'Enquête sur l'activité.
«Limitation au travail» désigne les personnes âgées de 15 à 64 ans ayant une incapacité et qui sont limitées dans leur travail.

⁽²⁾ s.o. : sans objet

Source : Statistique Canada, Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA) de 1986 et Enquête sur l'activité de 1989 (fichier principal), données non publiées.

Tableau S2. Fréquence de l'incapacité selon le groupe d'âge et selon les trois définitions de l'incapacité⁽¹⁾, hommes, Canada, 1986

Groupe d'âge	Incapacité	Pourcentage	Incapacité 13	Pourcentage	Limitation au travail	Pourcentage
15-19	40 100	4,1	35 070	3,6	21 080	2,2
20-24	53 590	4,9	48 685	4,4	30 430	2,8
25-29	63 255	5,7	61 590	5,5	45 495	4,1
30-34	85 670	7,9	83 095	7,7	49 585	4,6
35-39	86 900	8,7	85 285	8,6	56 540	5,7
40-44	78 670	9,5	78 415	9,5	47 830	5,8
45-49	81 675	12,3	81 000	12,2	57 700	8,7
50-54	110 520	19,1	110 140	19,0	77 465	13,4
55-59	130 090	21,9	128 085	21,5	98 440	16,5
60-64	158 225	30,2	155 740	29,7	130 960	25,0
65-69	147 055	35,4	145 840	35,1	s.o. ⁽²⁾	s.o.
70-74	130 225	41,3	128 670	40,8	s.o.	s.o.
75-79	78 735	41,4	78 180	41,1	s.o.	s.o.
80-84	50 130	48,0	49 670	47,6	s.o.	s.o.
85+	31 470	67,1	31 365	66,9	s.o.	s.o.
Total	1 326 305	13,9 %	1 300 840	13,7 %	615 525	7,3 %

⁽¹⁾ «Incapacité» désigne l'indicateur d'incapacité établi pour l'ESLA.

«Incapacité 13» désigne l'indicateur d'incapacité établi pour l'Enquête sur l'activité.

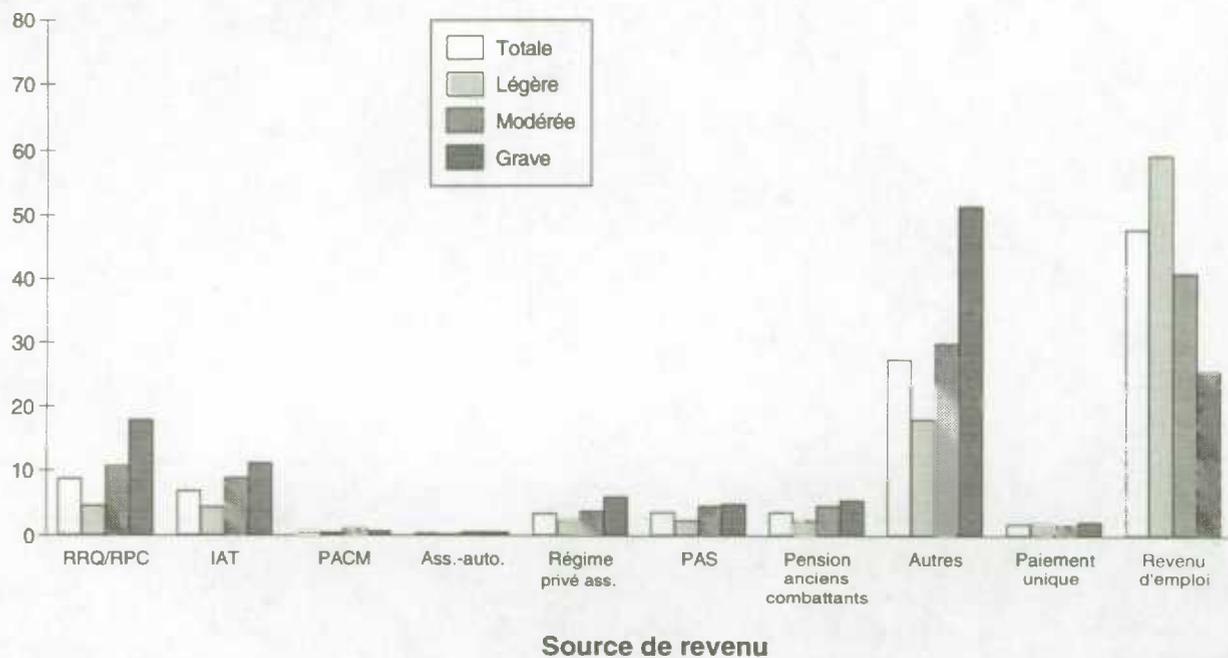
«Limitation au travail» désigne les personnes âgées de 15 à 64 ans ayant une incapacité et qui sont limitées dans leur travail.

⁽²⁾ s.o. : sans objet.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA) de 1986 et Enquête sur l'activité de 1989 (fichier principal), données non publiées.

Graphique S2. Sources de revenu des personnes ayant une incapacité, selon la gravité de l'incapacité, hommes, Canada, 1986

Pourcentage ayant un revenu d'une source



* Voir le tableau S2 pour la source intégrale et les noms des variables de revenu.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la santé et les limitations d'activités de 1986, données non publiées.

Tableau S3. Fréquence de l'incapacité selon le groupe d'âge et selon les trois définitions de l'incapacité⁽¹⁾, femmes, Canada, 1986

Groupe d'âge	Incapacité	Pourcentage	Incapacité 13	Pourcentage	Limitation au travail	Pourcentage
15-19	35 415	3,9	34 880	3,8	23 300	2,6
20-24	52 225	4,7	48 400	4,3	32 595	2,9
25-29	60 525	5,2	58 415	5,0	37 050	3,2
30-34	79 245	7,3	78 125	7,2	52 940	4,9
35-39	82 905	8,5	82 660	8,4	52 455	5,4
40-44	86 620	10,5	86 320	10,5	63 565	7,7
45-49	81 350	12,6	81 070	12,6	58 645	9,1
50-54	96 530	15,7	96 325	15,6	71 840	11,7
55-59	133 380	23,4	131 035	23,0	108 145	18,9
60-64	170 750	27,4	170 075	27,3	139 085	22,4
65-69	144 650	30,3	143 935	30,1	s.o. ⁽²⁾	s.o.
70-74	146 650	36,5	145 505	36,2	s.o.	s.o.
75-79	135 600	48,6	134 910	48,3	s.o.	s.o.
80-84	92 410	57,4	92 065	57,1	s.o.	s.o.
85+	69 985	75,9	67 695	73,4	s.o.	s.o.
Total	1 468 245	14,8 %	1 451 430	14,6 %	639 630	7,7 %

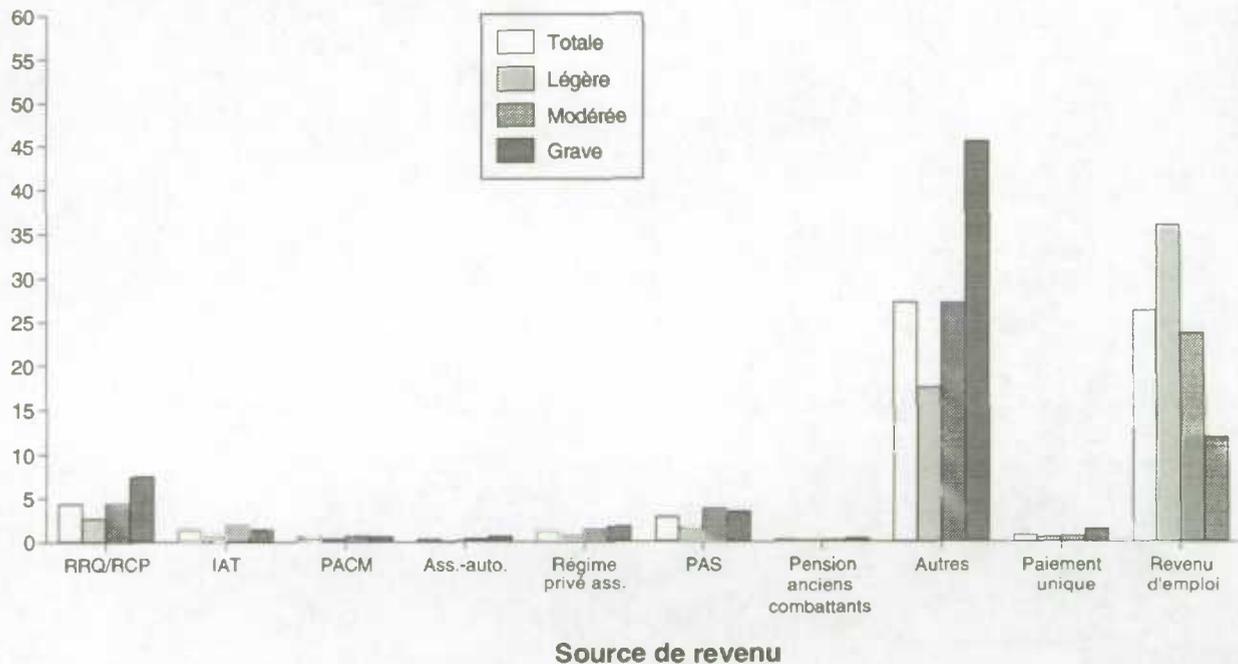
⁽¹⁾ «Incapacité» désigne l'indicateur d'incapacité établi pour l'ESLA.
«Incapacité 13» désigne l'indicateur d'incapacité établi pour l'Enquête sur l'activité.
«Limitation au travail» désigne les personnes âgées de 15 à 64 ans ayant une incapacité et qui sont limitées dans leur travail.

⁽²⁾ s.o. : sans objet

Source : Statistique Canada, Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA) de 1986 et Enquête sur l'activité de 1989 (fichier principal), données non publiées.

Graphique S3. Sources de revenu des personnes ayant une incapacité, selon la gravité de l'incapacité, femmes, Canada, 1986

Pourcentage ayant un revenu d'une source



* Voir le tableau S3 pour la source intégrale et les noms des variables de revenu.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la santé et les limitations d'activités de 1986, données non publiées.

Tableaux et graphiques de l'EA de 1989

Tableaux A1 à A6
Graphiques A2 et A3

Notes :

La source de données pour ces tableaux et graphiques est le fichier principal de l'Enquête sur l'activité de 1989.

Tous les chiffres ont été arrondis au nombre entier le plus près (0 ou 5) de sorte que la somme des parties n'est pas nécessairement égale au tout.

Tableau A1. Sources de revenu des personnes sans incapacité et des personnes ayant une incapacité, selon la gravité de l'incapacité, Canada, 1989

Source de revenu ⁽¹⁾	Personnes sans incapacité	Personnes ayant une incapacité	Gravité de l'incapacité		
			Légère	Modérée	Grave
Revenu d'emploi annuel total provenant de salaires et traitements	15 722,60 \$	8 806,55 \$	11 086,70 \$	5 054,65 \$	1 795,32 \$
Pourcentage - revenu d'emploi provenant de salaires et traitements	70,8 %	43,1 %	51,6 %	29,5 %	14,4 %
Revenu d'emploi provenant de salaires et traitements - membres de la famille	37 527,60 \$	31 123,90 \$	32 975,50 \$	26 851,20 \$	24 279,00 \$
Pourcentage - PAC	1,1 %	0,9 %	1,0 %	0,8 %	0,3 %
Semaines - PAC	20,0	20,0	19,0	26,1	23,5
Pourcentage - IAT	2,3 %	1,5 %	1,8 %	1,0 %	0,4 %
Semaines - IAT	16,4	42,0	45,4	31,3	—
Pourcentage - assurance collective	2,3 %	1,4 %	1,7 %	1,1 %	0,4%
Semaines - assurance collective	15,4	27,4	27,1	28,5	—
Pourcentage - assurance-automobile	2,3 %	1,6 %	1,9 %	1,2 %	0,4 %
Semaines - assurance-automobile	10,1	8,3	8,0	10,0	—
Pourcentage - rémunération intégrale	2,3 %	1,6 %	1,9 %	1,2%	0,4 %
Semaines - rémunération intégrale	10,3	9,8	9,5	14,0	—
Pourcentage - rémunération partielle	2,3 %	1,6 %	1,9 %	1,2 %	0,4 %
Semaines - rémunération partielle	13,0	12,6	12,1	17,0	—
Pourcentage - autres compensations financières	2,3 %	1,6 %	1,9 %	1,2 %	0,4 %
Semaines - autres compensations financières	18,2	13,0	8,0	25,0	—
Pourcentage - PAC dans la famille	23,1 %	19,0 %	20,6 %	16,8 %	12,8 %
Pourcentage - PAS dans la famille	5,5 %	16,5 %	13,7 %	21,3 %	24,6 %

⁽¹⁾ Nom des variables :

«PAC» désigne les répondants ayant touché des prestations d'assurance-chômage durant la dernière interruption de travail dans le dernier emploi déclaré au 1^{er} janvier 1989.

«IAT» désigne les répondants ayant touché des indemnités pour accident du travail durant la dernière interruption de travail.

«Assurance collective», «Assurance-automobile», «Rémunération intégrale» et «Rémunération partielle», «Autres compensations financières» désignent les répondants ayant touché un revenu d'une de ces sources durant la dernière interruption de travail dans le dernier emploi. Ces catégories ne sont donc pas directement comparables aux catégories de l'ESLA (PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE EN CAS DE MALADIE, INDEMNITÉS POUR ACCIDENT DU TRAVAIL, ASSURANCE-AUTOMOBILE, ASSURANCE PRIVÉE ET AUTRES) qui comprennent les répondants ayant déclaré des prestations durant l'année civile 1985, peu importe la situation vis-à-vis de l'emploi de ces derniers le 1^{er} janvier et le fait que ces derniers aient eu ou non une interruption de travail.

«PAC dans la famille» indique qu'un membre quelconque de la famille du répondant a reçu des PAC en 1989. Ces deux catégories ne sont donc pas comparables aux PAC et aux PAS de l'ESLA, qui désignent les prestations reçues par les répondants.

«PAS dans la famille» indique qu'un membre quelconque de la famille du répondant a reçu des prestations d'assurance sociale en 1989.

«Semaines - PAC», «Semaines -IAT», «Semaines - assurance collective», «Semaines - assurance-automobile», «Semaines - rémunération intégrale», «Semaines - rémunération partielle» et «Semaines - autres compensations financières» correspondent au nombre de semaines pendant lesquelles des prestations ont été versées.

La population des personnes sans incapacité et des personnes ayant une incapacité comprend toutes les personnes âgées de 15 ans et plus.

Source : Statistique Canada, Enquête sur l'activité de 1989, données non publiées.

Tableau A2. Sources de revenu des personnes sans incapacité et des personnes ayant une incapacité limitée dans leur travail, selon la gravité de l'incapacité, Canada, 1989

Source de revenu ⁽¹⁾	Personnes sans incapacité	Personnes ayant une incapacité limitée dans leur travail	Gravité de l'incapacité		
			Légère	Modérée	Grave
Revenu d'emploi annuel total provenant de salaires et traitements	15 722,60 \$	5 808,99 \$	7 807,53 \$	4 505,99 \$	1 589,09 \$
Pourcentage - revenu d'emploi provenant de salaires et traitements	70,8 %	33,9 %	44,0 %	26,5 %	13,4 %
Revenu d'emploi provenant de salaires et traitements - membres de la famille	37 527,60 \$	28 141,60 \$	29 890,40 \$	26 522,00 \$	23 539,10 \$
Pourcentage - PAC	1,1 %	1,0 %	1,2 %	0,8 %	0,3 %
Semaines - PAC	20,0	17,6	15,0	27,4	21,3
Pourcentage - IAT	2,3 %	1,4 %	2,0 %	1,0 %	0,4 %
Semaines - IAT	16,4	44,2	49,2	32,2	—
Pourcentage - assurance collective	2,3 %	1,4 %	1,9 %	1,0 %	0,4 %
Semaines - assurance collective	15,4	29,7	30,0	28,6	—
Pourcentage - assurance-automobile	2,3 %	1,6 %	2,3 %	1,2 %	0,4 %
Semaines - assurance-automobile	10,1	8,0	8,0	s.o.	—
Pourcentage - rémunération intégrale	2,3 %	1,6 %	2,3 %	1,2 %	0,4 %
Semaines - rémunération intégrale	10,3	24,3	28,0	14,0	—
Pourcentage - rémunération partielle	2,3 %	1,6 %	2,3 %	1,2 %	0,4 %
Semaines - rémunération partielle	13,0	—	—	—	—
Pourcentage - autres compensations financières	2,3 %	1,6 %	2,3 %	1,2 %	0,4 %
Semaines - autres compensations financières	18,2	8,0	8,0	—	—
Pourcentage - PAC dans la famille	23,1 %	19,3 %	22,8 %	16,7 %	13,0 %
Pourcentage - PAS dans la famille	5,5 %	21,6 %	20,0 %	22,5 %	25,2 %

(1) Nom des variables :

- «PAC» désigne les répondants ayant touché des prestations d'assurance-chômage durant la dernière interruption de travail dans le dernier emploi déclaré au 1^{er} janvier 1989.
- «IAT» désigne les répondants ayant touché des indemnités pour accident du travail durant la dernière interruption de travail.
- «Assurance collective», «Assurance-automobile», «Rémunération intégrale», «Rémunération partielle» et «Autres compensations financières» désignent les répondants ayant touché un revenu d'une de ces sources durant la dernière interruption de travail dans le dernier emploi. Ces catégories ne sont donc pas directement comparables aux catégories de l'ESLA (PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE EN CAS DE MALADIE, INDEMNITÉS POUR ACCIDENT DU TRAVAIL, ASSURANCE-AUTOMOBILE, ASSURANCE PRIVÉE ET AUTRES) qui comprennent les répondants ayant déclaré des prestations durant l'année civile 1985, peu importe la situation vis-à-vis de l'emploi de ces derniers le 1^{er} janvier et le fait que ces derniers aient eu ou non une interruption de travail.
- «PAC dans la famille» indique qu'un membre quelconque de la famille du répondant a reçu des PAC en 1989.
- «PAS dans la famille» indique qu'un membre quelconque de la famille du répondant a reçu des prestations d'assurance sociale en 1989. Ces deux catégories ne sont donc pas comparables aux PAC et aux PAS de l'ESLA, qui désignent les prestations reçues par les répondants.
- «Semaines - PAC», «Semaines - IAT», «Semaines - assurance collective», «Semaines - assurance-automobile», «Semaines - rémunération intégrale», «Semaines - rémunération partielle» et «Semaines - autres compensations financières» correspondent au nombre de semaines pendant lesquelles des prestations ont été versées.

La population des personnes sans incapacité comprend toutes les personnes âgées de 15 ans ou plus. La population des personnes ayant une incapacité limitée dans leur travail comprend toutes les personnes âgées de 15 à 64 ans.

Source : Statistique Canada, Enquête sur l'activité de 1989, données non publiées.

Tableau A3. Sources de revenu des personnes sans incapacité et des personnes ayant une incapacité, selon la gravité de l'incapacité, hommes, Canada, 1989

Source de revenu ⁽¹⁾	Hommes sans incapacité	Hommes ayant une incapacité	Gravité de l'incapacité		
			Légère	Modérée	Grave
Revenu d'emploi annuel total provenant de salaires et traitements	20 485,80 \$	12 474,80 \$	15 634,40 \$	6 981,06 \$	2 154,17 \$
Pourcentage - revenu d'emploi provenant de salaires et traitements	76,1 %	48,6 %	57,9 %	32,7 %	13,6 %
Revenu d'emploi provenant de salaires et traitements - membres de la famille	38 412,70 \$	31 104,80 \$	33 597,50 \$	24 674,30 \$	23 384,20 \$
Pourcentage - PAC	1,2 %	1,2 %	1,4 %	0,7 %	0,7 %
Semaines - PAC	18,9	17,3	16,8	22,3	24,0
Pourcentage - IAT	2,8 %	2,1 %	2,7 %	0,9 %	0,9 %
Semaines - IAT	11,7	44,4	45,0	38,6	—
Pourcentage - assurance collective	2,8 %	2,0 %	2,6 %	0,9 %	0,9 %
Semaines - assurance collective	14,2	28,4	28,5	28,0	—
Pourcentage - assurance-automobile	2,8 %	2,3 %	3,0 %	1,0 %	0,9 %
Semaines - assurance-automobile	10,2	8,0	8,0	—	—
Pourcentage - rémunération intégrale	2,8 %	2,3 %	2,9 %	1,0 %	0,9 %
Semaines - rémunération intégrale	9,0	9,7	9,5	14,0	—
Pourcentage - rémunération partielle	2,8 %	2,3 %	3,0 %	1,0 %	0,9 %
Semaines - rémunération partielle	10,6	4,2	4,2	—	—
Pourcentage - autres compensations financières	2,8 %	2,4 %	3,0 %	1,0 %	0,9 %
Semaines - autres compensations financières	18,3	8,0	8,0	—	—
Pourcentage - PAC dans la famille	24,6 %	19,9 %	22,5 %	14,1 %	17,5 %
Pourcentage - PAS dans la famille	4,9 %	15,6 %	11,7 %	22,7 %	26,6 %

⁽¹⁾ Nom des variables :

«PAC» désigne les répondants ayant touché des prestations d'assurance-chômage durant la dernière interruption de travail dans le dernier emploi déclaré au 1^{er} janvier 1989.

«IAT» désigne les répondants ayant touché des indemnités pour accident du travail durant la dernière interruption de travail.

«Assurance collective», «Assurance-automobile», «Rémunération intégrale», «Rémunération partielle» et «Autres compensations financières» désignent les répondants ayant touché un revenu d'une de ces sources durant la dernière interruption de travail dans le dernier emploi. Ces catégories ne sont donc pas directement comparables aux catégories de l'ESLA (PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE EN CAS DE MALADIE, INDEMNITÉS POUR ACCIDENT DU TRAVAIL, ASSURANCE-AUTOMOBILE, ASSURANCE PRIVÉE ET AUTRES) qui comprennent les répondants ayant déclaré des prestations durant l'année civile 1985, peu importe la situation vis-à-vis de l'emploi de ces derniers le 1^{er} janvier et le fait que ces derniers aient eu ou non une interruption de travail.

«PAC dans la famille» indique qu'un membre quelconque de la famille du répondant a reçu des PAC en 1989.

«PAS dans la famille» indique qu'un membre quelconque de la famille du répondant a reçu des prestations d'assurance sociale en 1989. Ces deux catégories ne sont donc pas comparables aux PAC et aux PAS de l'ESLA, qui désignent les prestations reçues par les répondants.

«Semaines - PAC», «Semaines - IAT», «Semaines - assurance collective», «Semaines - assurance-automobile», «Semaines - rémunération intégrale», «Semaines - rémunération partielle» et «Semaines - autres compensations financières» correspondent au nombre de semaines pendant lesquelles des prestations ont été versées.

La population des personnes sans incapacité et des personnes ayant une incapacité comprend toutes les personnes âgées de 15 ans ou plus.

Source : Statistique Canada, Enquête sur l'activité de 1989, données non publiées.

Tableau A4. Sources de revenu des personnes sans incapacité et des personnes ayant une incapacité limitée dans leur travail, selon la gravité de l'incapacité, hommes, Canada, 1989

Source de revenu ⁽¹⁾	Hommes sans incapacité	Hommes ayant une incapacité limitée dans leur travail	Gravité de l'incapacité		
			Légère	Modérée	Grave
Revenu d'emploi annuel total provenant de salaires et traitements	20 485,80 \$	7 979,79 \$	10 772,50 \$	6 065,17 \$	2 079,83 \$
Pourcentage - revenu d'emploi provenant de salaires et traitements	76,1 %	37,6 %	48,8 %	29,0 %	13,0 %
Revenu d'emploi provenant de salaires et traitements - membres de la famille	38 412,70 \$	27 077,20 \$	29 771,00 \$	23 837,20 \$	23 336,10 \$
Pourcentage - PAC	1,2 %	1,4 %	2,0 %	0,7 %	0,7 %
Semaines - PAC	18,9	14,7	13,4	22,2	24,0
Pourcentage - IAT	2,8 %	2,2 %	3,4 %	1,0 %	0,9 %
Semaines - IAT	11,7	47,4	48,8	38,6	—
Pourcentage - assurance collective	2,8 %	2,0 %	3,1 %	0,9 %	0,9 %
Semaines - assurance collective	14,2	29,8	30,0	28,0	—
Pourcentage - assurance-automobile	2,8 %	2,5 %	4,0 %	1,1 %	0,9 %
Semaines - assurance-automobile	10,2	8,0	8,0	—	—
Pourcentage - rémunération intégrale	2,8 %	2,5 %	4,0 %	1,1 %	0,9 %
Semaines - rémunération intégrale	9,0	24,3	28,0	14,0	s.o.
Pourcentage - rémunération partielle	2,8 %	2,5 %	4,0 %	1,1 %	0,9 %
Semaines - rémunération partielle	10,6	—	—	—	—
Pourcentage - autres compensations financières	2,8 %	2,5 %	4,0 %	1,1 %	0,9 %
Semaines - autres compensations financières	18,3	8,0	8,0	—	—
Pourcentage - PAC dans la famille	24,6 %	19,7 %	24,7 %	14,3 %	17,7 %
Pourcentage - PAS dans la famille	4,9 %	20,8 %	16,3 %	24,7 %	26,8 %

⁽¹⁾ Nom des variables :

- «PAC» désigne les répondants ayant touché des prestations d'assurance-chômage durant la dernière interruption de travail dans le dernier emploi déclaré au 1^{er} janvier 1989.
- «IAT» désigne les répondants ayant touché des indemnités pour accident du travail durant la dernière interruption de travail.
- «Assurance collective», «Assurance-automobile», «Rémunération intégrale», «Rémunération partielle» et «Autres compensations financières» désignent les répondants ayant touché un revenu d'une de ces sources durant la dernière interruption de travail dans le dernier emploi. Ces catégories ne sont donc pas directement comparables aux catégories de l'ESLA (PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE EN CAS DE MALADIE, INDEMNITÉS POUR ACCIDENT DU TRAVAIL, ASSURANCE-AUTOMOBILE, ASSURANCE PRIVÉE ET AUTRES) qui comprennent les répondants ayant déclaré des prestations durant l'année civile 1985, peu importe la situation vis-à-vis de l'emploi de ces derniers le 1^{er} janvier et le fait que ces derniers aient eu ou non une interruption de travail.
- «PAC dans la famille» indique qu'un membre quelconque de la famille du répondant a reçu des PAC en 1989.
- «PAS dans la famille» indique qu'un membre quelconque de la famille du répondant a reçu des prestations d'assurance sociale en 1989. Ces deux catégories ne sont donc pas comparables aux PAC et aux PAS de l'ESLA, qui désignent les prestations reçues par les répondants.
- «Semaines - PAC», «Semaines -IAT», «Semaines - assurance collective», «Semaines - assurance-automobile», «Semaines - rémunération intégrale», «Semaines - rémunération partielle» et «Semaines - autres compensations financières» correspondent au nombre de semaines pendant lesquelles des prestations ont été versées.

La population des personnes sans incapacité comprend toutes les personnes âgées de 15 ans ou plus. La population des personnes ayant une incapacité limitée dans leur travail comprend toutes les personnes âgées de 15 à 64 ans.

Source : Statistique Canada, Enquête sur l'activité de 1989, données non publiées.

**Graphique A2 (extrait des tableaux A3 et A4).
Sources de revenu selon l'état de l'incapacité, hommes, Canada, 1989**

Pourcentage ayant un revenu d'une source



* Voir les tableaux A3 et A4 pour les noms complets des variables.

Source : Statistique Canada, Enquête sur l'activité de 1989, données non publiées.

Tableau A5. Sources de revenu des personnes sans incapacité et des personnes ayant une incapacité, selon la gravité de l'incapacité, femmes, Canada, 1989

Source de revenu ⁽¹⁾	Femmes sans incapacité	Femmes ayant une incapacité	Gravité de l'incapacité		
			Légère	Modérée	Grave
Revenu d'emploi annuel total provenant de salaires et traitements	11 134,20 \$	5 203,59 \$	6 471,40 \$	3 231,33 \$	1 498,31 \$
Pourcentage - revenu d'emploi provenant de salaires et traitements	65,8 %	37,6 %	45,1 %	26,8 %	15,0 %
Revenu d'emploi provenant de salaires et traitements - membres de la famille	36 657,10 \$	31 145,10 \$	32 260,30 \$	29 030,20 \$	25 369,80 \$
Pourcentage - PAC	1,0 %	0,6 %	0,5 %	1,0 %	0,1 %
Semaines - PAC	22,0	29,3	29,3	29,6	22,4
Pourcentage - IAT	1,8 %	0,9 %	0,8 %	1,2 %	0,8 %
Semaines - IAT	25,4	31,0	60,0	27,3	—
Pourcentage - assurance collective	1,8 %	0,9 %	7,9 %	1,2 %	0,1 %
Semaines - assurance collective	17,8	22,2	15,1	29,1	—
Pourcentage - assurance-automobile	1,9 %	0,9 %	0,8 %	1,3 %	0,1 %
Semaines - assurance-automobile	9,9	10,0	—	10,0	—
Pourcentage - rémunération intégrale	1,8 %	0,9 %	0,8 %	1,3 %	0,1 %
Semaines - rémunération intégrale	11,1	14,0	—	14,0	—
Pourcentage - rémunération partielle	1,8 %	0,9 %	0,8 %	1,3 %	0,1 %
Semaines - rémunération partielle	14,7	22,5	24,0	17,0	—
Pourcentage - autres compensations financières	1,8 %	0,9 %	0,8 %	1,3 %	0,1 %
Semaines - autres compensations financières	18,1	25,0	—	25,0	—
Pourcentage - PAC dans la famille	21,6 %	18,1 %	18,6 %	19,4 %	8,9 %
Pourcentage - PAS dans la famille	6,0 %	17,5 %	15,8 %	20,0 %	23,1 %

⁽¹⁾ Nom des variables :

«PAC» désigne les répondants ayant touché des prestations d'assurance-chômage durant la dernière interruption de travail dans le dernier emploi déclaré au 1^{er} janvier 1989.

«IAT» désigne les répondants ayant touché des indemnités pour accident du travail durant la dernière interruption de travail.

«Assurance collective», «Assurance-automobile», «Rémunération intégrale», «Rémunération partielle» et «Autres compensations financières» désignent les répondants ayant touché un revenu d'une de ces sources durant la dernière interruption de travail dans le dernier emploi. Ces catégories ne sont donc pas directement comparables aux catégories de l'ESLA (PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE, EN CAS DE MALADIE, INDEMNITÉS POUR ACCIDENT DU TRAVAIL, ASSURANCE-AUTOMOBILE, ASSURANCE PRIVÉE ET AUTRES) qui comprennent les répondants ayant déclaré des prestations durant l'année civile 1985, peu importe la situation vis-à-vis de l'emploi de ces derniers le 1^{er} janvier et le fait que ces derniers aient eu ou non une interruption de travail.

«PAC dans la famille» indique qu'un membre quelconque de la famille du répondant a reçu des prestations d'assurance sociale en 1989. «PAS dans la famille» indique qu'un membre quelconque de la famille du répondant a reçu des prestations d'assurance sociale en 1989. Ces deux catégories ne sont donc pas comparables aux PAC et aux PAS de l'ESLA, qui désignent les prestations reçues par les répondants.

«Semaines - PAC», «Semaines - IAT», «Semaines - assurance collective», «Semaines - assurance-automobile», «Semaines - rémunération intégrale», «Semaines - rémunération partielle» et «Semaines - autres compensations financières» correspondent au nombre de semaines pendant lesquelles des prestations ont été versées.

La population des personnes sans incapacité comprend toutes les personnes âgées de 15 ans ou plus. La population des personnes ayant une incapacité limitées dans leur travail comprend toutes les personnes âgées de 15 à 64 ans.

Source : Statistique Canada, Enquête sur l'activité de 1989, données non publiées.

Tableau A6. Sources de revenu des personnes sans incapacité et des personnes ayant une incapacité limitée dans leur travail, selon la gravité de l'incapacité, femmes, Canada, 1989

Source de revenu ⁽¹⁾	Femmes sans incapacité	Femmes ayant une incapacité limitée dans leur travail	Gravité de l'incapacité		
			Légère	Modérée	Grave
Revenu d'emploi annuel total provenant de salaires et traitements	11 134,20 \$	3 737,76 \$	4 942,69 \$	2 998,22 \$	1 169,76 \$
Pourcentage - revenu d'emploi provenant de salaires et traitements	65,8 %	30,3 %	39,2 %	24,3 %	13,7 %
Revenu d'emploi provenant de salaires et traitements - membres de la famille	36 657,10 \$	29 262,20 \$	30 016,30 \$	29 217,00 \$	23 802,40 \$
Pourcentage - PAC	1,0 %	0,6 %	0,5 %	1,0 %	0,1 %
Semaines - PAC	22,0	32,2	32,3	33,0	10,0
Pourcentage - IAT	1,8 %	0,7 %	0,6 %	1,1 %	0,1 %
Semaines - IAT	25,4	32,2	60,0	28,5	—
Pourcentage - assurance collective	1,8 %	0,8 %	0,6 %	1,1 %	0,1 %
Semaines - assurance collective	17,8	29,2	s.o.	29,2	—
Pourcentage - assurance-automobile	1,9 %	0,8 %	0,6 %	1,3 %	0,1 %
Semaines - assurance-automobile	9,9	—	—	—	—
Pourcentage - rémunération intégrale	1,8 %	0,8 %	0,6 %	1,3 %	0,1 %
Semaines - rémunération intégrale	11,1	—	—	—	—
Pourcentage - rémunération partielle	1,8 %	0,8 %	0,6 %	1,3 %	0,1 %
Semaines - rémunération partielle	14,7	—	—	—	—
Pourcentage - autres compensations financières	1,8 %	0,8 %	0,6 %	1,3 %	0,1 %
Semaines - autres compensations financières	18,1	—	—	—	—
Pourcentage - PAC dans la famille	21,6 %	18,8 %	20,9 %	19,0 %	9,0 %
Pourcentage - PAS dans la famille	6,0 %	22,4 %	23,6 %	20,5 %	23,9 %

⁽¹⁾ Nom des variables :

«PAC» désigne les répondants ayant touché des prestations d'assurance-chômage durant la dernière interruption de travail dans le dernier emploi déclaré au 1^{er} janvier 1989.

«IAT» désigne les répondants ayant touché des indemnités pour accident du travail durant la dernière interruption de travail.

«Assurance collective», «Assurance-automobile», «Rémunération intégrale», «Rémunération partielle» et «Autres compensations financières» désignent les répondants ayant touché un revenu d'une de ces sources durant la dernière interruption de travail dans le dernier emploi. Ces catégories ne sont donc pas directement comparables aux catégories de l'ESLA (PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE EN CAS DE MALADIE, INDEMNITÉS POUR ACCIDENT DU TRAVAIL, ASSURANCE-AUTOMOBILE, ASSURANCE PRIVÉE ET AUTRES) qui comprennent les répondants ayant déclaré des prestations durant l'année civile 1985, peu importe la situation vis-à-vis de l'emploi de ces derniers le 1^{er} janvier et le fait que ces derniers aient eu ou non une interruption de travail.

«PAC dans la famille» indique qu'un membre quelconque de la famille du répondant a reçu des prestations d'assurance sociale en 1989. Ces deux catégories ne sont donc pas comparables aux PAC et aux PAS de l'ESLA, qui désignent les prestations reçues par les répondants.

«Semaines - PAC», «Semaines - IAT», «Semaines - assurance collective», «Semaines - assurance-automobile», «Semaines - rémunération intégrale», «Semaines - rémunération partielle» et «Semaines - autres compensations financières» correspondent au nombre de semaines pendant lesquelles des prestations ont été versées.

La population des personnes sans incapacité comprend toutes les personnes âgées de 15 ans ou plus. La population des personnes ayant une incapacité limitée dans leur travail comprend toutes les personnes âgées de 15 à 64 ans.

Source : Statistique Canada, Enquête sur l'activité de 1989, données non publiées.

**Graphique A3 (extrait des tableaux A5 et A6).
Sources de revenu selon l'état de l'incapacité, femmes, Canada, 1989**

Pourcentage ayant un revenu d'une source



* Voir les tableaux A5 et A6 pour les noms complets des variables.

Source : Statistique Canada, Enquête sur l'activité de 1989, données non publiées.

Modèle de régression simple de l'effet de l'incapacité sur les gains

On peut recourir à de nombreux types de modèles pour étudier l'activité des personnes souffrant d'incapacité. Dans la présente analyse on utilise le modèle de régression simple de Hum et Simpson (1993) pour examiner l'effet de l'incapacité sur les gains observé dans l'Enquête sur l'activité de 1989, en faisant abstraction de bon nombre des aspects économiques ou économétriques sous-jacents. Le modèle de base peut être sommairement représenté par les formules suivantes :

$$\begin{aligned} (1) \quad & \log E = \alpha X + \delta \log H + \beta D + \xi \text{ et} \\ (2) \quad & \log E = \log w + \log H \text{ afin que} \\ (3) \quad & \log w = \log E - \log H = \alpha X + [\delta - 1] \log H + \beta D + \xi \end{aligned}$$

où E représente les gains, W, le salaire horaire moyen et H, les heures travaillées. Par conséquent, de la régression des gains (1) découle nécessairement la régression du salaire (3), laquelle pourrait être plus utile pour l'étude de certaines questions touchant à l'orientation des politiques (par exemple, l'équité en matière d'emploi). De plus, l'interprétation des résultats de la régression des gains et du salaire se trouve simplifiée par l'utilisation des équations (1) et (3). Si, par exemple, D est une variable auxiliaire simple indiquant la situations vis-à-vis de l'activité, β correspond à la différence relative ou la différence en pourcentage des gains attribuable à l'incapacité (par opposition à la différence absolue).⁴

La seule différence entre les cinq équations des gains présentées dans le tableau R1 est la mesure d'incapacité employée. Dans la première équation (colonne 1), on n'a utilisé qu'une variable auxiliaire pour identifier les personnes ayant une incapacité (PAI = 1) et les personnes sans incapacité (PAI = 0) et une un variable auxiliaire pour identifier les personnes ayant une incapacité limitées dans leur travail (PAILT = 1). Dans la deuxième équation, on utilise l'indice de gravité de l'incapacité (légère, modérée, grave) et dans la troisième, les quatre grandes catégories d'incapacité basées sur les genres d'incapacité (mobilité/agilité, sensorielle, mentale, incapacités multiples). Dans la quatrième équation, on utilise à la fois l'indice de gravité de l'incapacité et les grandes catégories d'incapacité, alors que dans la cinquième, on se sert d'un ensemble complet de termes d'interaction pour la gravité de l'incapacité et le genre d'incapacité. Dans chaque cas, les mesures d'incapacité sont généralement significatives, comme le sont la plupart des autres variables de la régression.⁵

⁴ En fait, le coefficient de pente donne une approximation de la variation relative des gains ou du salaire; plus β est élevé, moins l'approximation est juste.

⁵ Pour une brève analyse des variables explicatives du modèle de régression et des résultats attendus, voir Hum et Simpson (1993).

Les tableaux R2 et R3 répètent les résultats de la régression pour les hommes et pour les femmes. Dans le tableau R1, les différences entre les gains des hommes et ceux des femmes sont expliquées à l'aide d'une seule variable auxiliaire (homme). Le calcul montre qu'au chapitre des gains, les hommes jouissent d'un avantage de 24 % sur les femmes. Autrement dit, lorsque l'on tient compte des facteurs influant sur les gains (c'est-à-dire la situation vis-à-vis de l'incapacité et les autres variables énumérées dans la première colonne du tableau R1), les gains des hommes sont de 24 % supérieurs à ceux des femmes. Toutefois, définie de cette façon, la régression indique que l'effet de l'incapacité sur les gains est le même pour les hommes et pour les femmes. Les tableaux R2 et R3 nous permettent d'examiner les effets de la situation vis-à-vis de l'incapacité sur les gains chez les hommes d'une part et chez les femmes d'autre part.

Les résultats présentés dans les tableaux R1 à R3 -- l'effet de la situation vis-à-vis de l'incapacité sur les gains -- sont résumés dans le tableau R5. Lorsque l'on tient compte des autres facteurs influant sur le gains, les personnes ayant une incapacité qui sont limitées dans leur travail ont des gains de 14,5 % inférieurs aux personnes qui n'ont pas d'incapacité. Le désavantage est comparable pour les hommes et pour les femmes. Les personnes qui sont tout particulièrement désavantagées sont celles qui ont une incapacités grave (différence de gains de 48,8 % par rapport aux personnes sans incapacité) ou une incapacité d'ordre psychologique ou mental (différence de gains de 13,7 %).

Sur la première ligne du tableau R5, nous faisons uniquement état de l'effet sur les gains de l'incapacité des personnes ayant une incapacité limitées dans leur travail (PAILT), étant donné que c'est la seule variable significative dans la colonne 1 des tableaux R1 à R3. Compte tenu de ce résultat, nous présentons dans le tableau R4 (sans plus de commentaires) l'effet de la gravité de l'incapacité et du genre d'incapacité chez les PAILT.

L'incidence qu'a sur les gains le fait d'appartenir à une minorité visible (mesuré dans l'EA) est un autre résultat intéressant qui se dégage des tableaux R1 à R3. L'incidence est toujours statistiquement significative et négative, ce qui implique que les personnes appartenant à une minorité visible gagnent moins que les autres Canadiens, après qu'il ait été tenu compte d'autres facteurs, dont la situation vis-à-vis de l'incapacité. Dans l'ensemble, les personnes appartenant à une minorité visible gagnent 9 % de moins que les autres travailleurs au Canada, les hommes étant à cet égard plus désavantagés (13 %) que les femmes (6 %). Ces résultats révèlent une troisième cause de désavantage, très peu étudiée jusqu'à maintenant. En résumé, les estimations du désavantage attribuable au sexe, à l'incapacité et au fait d'appartenir à une minorité visible sont les suivantes : les femmes ont des gains de 24 % inférieurs à ceux des hommes; les personnes ayant une incapacité limitées dans leur travail ont des gains de 15 % inférieurs à ceux des personnes sans incapacité et les gains des personnes appartenant à une minorité visible sont de 9 % inférieurs à ceux des personnes ne faisant pas partie d'une telle minorité.

Tableau R1. Résultats des régressions par les moindres carrés ordinaires pour les gains⁽¹⁾, Canada, 1989

	1 Situation vis-à-vis de l'incapacité	2 Gravité	3 Genre d'incapacité	4 Gravité et genre d'incapacité	5 Genre selon la gravité
Ordonnées à l'origine	0,460*	0,471*	0,463*	0,474*	0,474*
Sexe (masculin = 1)	0,240*	0,239*	0,240*	0,239*	0,240*
Âge	0,054*	0,054*	0,054*	0,054*	0,054*
Âge ⁽²⁾	-0,0006*	-0,0006*	-0,0006*	-0,0006*	-0,0006*
Étudiant(e)	-0,065*	-0,064*	-0,065*	-0,065*	-0,065*
Programme de formation d'EIC	-0,063*	-0,069*	0,064*	-0,066*	-0,066*
Formation	0,067*	0,069*	0,069*	0,069	0,070*
Personnes ayant une incapacité	0,011				
Personnes ayant une incapacité limitées dans leur travail	-0,156*				
Légère		0,024*		0,025	
Modérée		-0,166*		0,080*	
Grave		-0,164*		0,488*	
Mobilité et agilité			0,045*	0,012	
Sensorielle			0,111*	0,043*	
Mentale			-0,070*	-0,137*	
Incapacités multiples			-0,105*	0,061*	
Légère : mobilité					-0,009
Légère : sensorielle					0,040*
Légère : mentale					-0,151*
Légère : incapacités multiples					0,024
Modérée : mobilité					-0,064*
Modérée : sensorielle					-1,356*
Modérée : mentale					-0,044
Modérée : incapacités multiples					-0,080*
Grave : mobilité					0,321*
Grave : sensorielle					s.o.
Grave : mentale					s.o.
Grave : incapacités multiples					-0,336*
Minorité visible	-0,094*	-0,096*	-0,096*	-0,097*	-0,096*
Anglophone	0,063*	0,059*	0,062*	0,060*	0,060*
Francophone	0,014	0,013	0,013	0,013	0,013
Né(e) au Canada	0,008	0,005	0,008	0,007	0,007
Certaines études secondaires	0,127*	0,120*	0,121*	0,117*	0,117*
Diplôme d'études secondaires	0,213*	0,206*	0,208*	0,203*	0,203*
Certaines études postsecondaires	0,280*	0,273*	0,276*	0,271*	0,271*
Certificat d'études postsecondaires	0,370*	0,363*	0,365*	0,360*	0,360*
Diplôme universitaire	0,559*	0,553*	0,554*	0,550*	0,550*

suite...

Tableau R1. Résultats des régressions par les moindres carrés ordinaires pour les gains⁽¹⁾, Canada, 1989
(fin)

	1 Situation vis-à-vis de l'incapacité	2 Gravité	3 Genre d'incapacité	4 Gravité et genre d'incapacité	5 Genre selon la gravité
Terre-Neuve	-0,249*	0,251*	0,251*	0,252*	0,251*
Île-du-Prince-Édouard	-0,269*	-0,261*	-0,261*	-0,260*	-0,262*
Nouvelle-Écosse	-0,207*	-0,207*	-0,207*	-0,207*	-0,207*
Nouveau-Brunswick	-0,192*	-0,193*	-0,192*	-0,193*	-0,194*
Québec	-0,053*	-0,055*	-0,054*	-0,054*	-0,054*
Manitoba	-0,112*	-0,113*	-0,114*	-0,115*	-0,114*
Saskatchewan	-0,140*	-0,141*	-0,141*	-0,141*	-0,141*
Alberta	-0,032*	-0,032*	-0,032*	-0,032*	-0,033*
Colombie-Britannique	-0,018*	-0,018*	-0,019*	-0,018*	-0,017*
À plein temps	0,052*	0,053*	0,051*	0,053*	0,053*
Logarithme des heures	1,042*	1,041*	1,042*	1,041*	1,041*
Emploi syndiqué	0,216*	0,216*	0,215*	0,215*	0,215*
Changement de travail	0,052*	0,052*	0,056*	0,053*	0,052*
Changement d'emploi	-0,087*	-0,087*	-0,091*	-0,089*	-0,088*
R ²	0,867	0,868	0,867	0,868	0,868
F	8865,05	8617,84	8337,04	7673,56	7111,94
Observations (pondérées)	12 277 700	12 277 700	12 277 700	12 277 700	12 227 700

⁽¹⁾ La variable dépendante est le logarithme naturel des gains; les observations «aucun gain» ou «gains négatifs» sont exclues. Il y a quelques chiffres positifs que l'on n'attendait pas, mais ces derniers n'étant pas statistiquement significatifs, nous n'allons pas les examiner.

* Niveau de signification : 5 %.

Source : Statistique Canada, Enquête sur l'activité de 1989 (fichier principal), données non publiées.

Tableau R2. Résultats des régressions par les moindres carrés ordinaires pour les gains⁽¹⁾, hommes, Canada, 1989

	1 Situation vis-à-vis de l'incapacité	2 Gravité	3 Genre d'incapacité	4 Gravité et genre d'incapacité	5 Genre selon la gravité
Ordonnées à l'origine	0,559*	0,564*	0,555*	0,566*	0,568*
Âge	0,063*	0,063*	0,063*	0,063*	0,063*
Âge ⁽²⁾	-0,0006*	-0,0006*	-0,0006*	-0,0006*	-0,0006*
Étudiant(e)	-0,108*	-0,105*	0,107*	0,106*	0,107*
Programme de formation d'EIC	-0,029	-0,034	0,032	0,033	0,034
Formation	0,076*	0,076*	0,076*	0,076*	0,077*
Personnes ayant une incapacité	0,023				
Personnes ayant une incapacité limitées dans leur travail	-0,169*				
Légère		-0,016		0,006	
Modérée		-0,182*		-0,135*	
Grave		-0,549*		-0,476*	
Mobilité et agilité			0,019	-0,003	
Sensorielle			0,113*	0,050*	
Mentale			0,066	-0,129*	
Incapacités multiples			-0,087*	-0,030*	
Légère : mobilité					0,011
Légère : sensorielle					0,069*
Légère : mentale					-0,117*
Légère : incapacités multiples					-0,034*
Modérée : mobilité					-0,127*
Modérée : sensorielle					-1,175*
Modérée : mentale					-1,102
Modérée : incapacités multiples					-0,065*
Grave : mobilité					0,269
Grave : sensorielle					s.o.
Grave : mentale					s.o.
Grave : incapacités multiples					-0,252*
Minorité visible	-0,128*	-0,133*	-0,133*	-0,133*	-0,133*
Anglophone	0,093*	0,091*	0,093*	0,092*	0,094*
Francophone	0,040*	0,039*	0,040*	0,040*	0,043*
Né(e) au Canada	0,054*	0,054*	0,056*	0,056*	0,058*
Certaines études secondaires	0,120*	0,115*	0,117*	0,114*	0,113*
Diplôme d'études secondaires	0,184*	0,179*	0,181*	0,178*	0,178*
Certaines études postsecondaires	0,245*	0,241*	0,243*	0,239*	0,239*
Certificat d'études postsecondaires	0,310*	0,305*	0,308*	0,304*	0,304*
Diplôme universitaire	0,468*	0,464*	0,467*	0,464*	0,463*

suite...

Tableau R2. Résultats des régressions par les moindres carrés ordinaires pour les gains¹, hommes, Canada, 1989 (fin)

	1: Situation vis-à-vis de l'incapacité	2: Gravité	3: Genre d'incapacité	4: Gravité et genre d'incapacité	5: Genre selon la gravité
Terre-Neuve	-0,223*	-0,224*	-0,223*	-0,224*	-0,223*
Île-du-Prince-Édouard	-0,319*	-0,311*	-0,313*	-0,312*	-0,314*
Nouvelle-Écosse	-0,201*	-0,200*	-0,201*	-0,201*	-0,201*
Nouveau-Brunswick	-0,173*	-0,174*	-0,173*	-0,193*	-0,176*
Québec	-0,052*	-0,054*	-0,053*	-0,054*	-0,054*
Manitoba	-0,117*	-0,117*	-0,118*	-0,118*	-0,118*
Saskatchewan	-0,127*	-0,128*	-0,128*	-0,128*	-0,128*
Alberta	-0,020*	-0,022*	-0,021*	-0,022*	-0,022*
Colombie-Britannique	0,017*	0,017*	0,016*	0,016*	0,016*
À plein temps	0,075*	0,076*	0,074*	0,076*	0,075*
Logarithme des heures	1,035*	1,035*	1,036*	1,035*	1,034*
Emploi syndiqué	0,170*	0,171*	0,170*	0,170*	0,169*
Changement de travail	0,027*	0,028*	0,031	0,028*	0,028
Changement d'emploi	-0,073*	-0,074*	-0,077*	-0,074*	-0,074*
R ²	0,856	0,856	0,856	0,856	0,857
F	4257,59	4131,93	3996,94	3676,93	3404,19
Observations (pondérées)	6 511 530	6 511 530	6 511 530	6 511 530	6 511 530

⁽¹⁾ La variable dépendante est le logarithme naturel des gains; les observations «aucun gain» ou «gains négatifs» sont exclues. Il y a quelques chiffres positifs que l'on n'attendait pas, mais ces derniers n'étant pas statistiquement significatifs, nous n'allons pas les examiner.

* Niveau de signification : 5 %.

Source : Statistique Canada, Enquête sur l'activité de 1989 (fichier principal), données non publiées.

Tableau R3. Résultats des régressions par les moindres carrés ordinaires pour les gains⁽¹⁾, femmes, Canada, 1989

	1 Situation vis-à-vis de l'incapacité	2 Gravité	3 Genre d'incapacité	4 Gravité et genre d'incapacité	5 Genre selon la gravité
Ordonnées à l'origine	0,586*	0,603*	0,599*	0,610*	0,610*
Âge	0,048*	0,047*	0,048*	0,048*	0,047*
Âge ⁽²⁾	0,0005*	-0,0005*	-0,0005*	-0,0005*	-0,0005*
Étudiant(e)	-0,024*	-0,023*	-0,024*	-0,024*	-0,024*
Programme de formation d'EIC	-0,085*	-0,093*	-0,086*	-0,089*	-0,088*
Formation	0,062*	0,066*	0,066*	0,068*	0,067*
Personnes ayant une incapacité	0,005				
Personnes ayant une incapacité limitées dans leur travail	-0,147*				
Légère		-0,036		0,043	
Modérée		-0,154*		0,017	
Grave		0,671*		-0,487*	
Mobilité et agilité			0,099*	0,059*	
Sensorielle			0,080*	0,011	
Mentale			-0,056	-0,123*	
Incapacités multiples			-0,141*	-0,114*	
Légère : mobilité					-0,019
Légère : sensorielle					-0,038
Légère : mentale					-0,187*
Légère : incapacités multiples					-0,011
Modérée : mobilité					0,023
Modérée : sensorielle					-1,953*
Modérée : mentale					-0,012
Modérée : incapacités multiples					-0,108*
Grave : mobilité					-0,560*
Grave : sensorielle					s.o.
Grave : mentale					s.o.
Grave : incapacités multiples					-,500*
Minorité visible	-0,059*	-0,060*	-0,060*	-0,061*	-0,059*
Anglophone	0,015	0,010	0,010	0,008	0,005
Francophone	-0,026	-0,029	-0,032	-0,031	-0,035*
Né(e) au Canada	-0,054*	-0,061*	-0,059*	-0,060*	-0,062*
Certaines études secondaires	0,185*	0,174*	0,174*	0,167*	0,168*
Diplôme d'études secondaires	0,303*	0,293*	0,294*	0,287*	0,288*
Certaines études postsecondaires	0,363*	0,353*	0,354*	0,347*	0,348*
Certificat d'études postsecondaires	0,476*	0,466*	0,467*	0,460*	0,461*
Diplôme universitaire	0,698*	0,688*	0,688*	0,682*	0,683*

suite...

Tableau R3. Résultats des régressions par les moindres carrés ordinaires pour les gains⁽¹⁾, femmes, Canada, 1989 (fin)

	1: Situation vis-à-vis de l'incapacité	2: Gravité	3: Genre d'incapacité	4: Gravité et genre d'incapacité	5: Genre selon la gravité
Terre-Neuve	-0,283*	-0,285*	-0,287*	-0,288*	-0,287*
Île-du-Prince-Édouard	-0,228*	-0,220*	-0,217*	-0,217*	-0,217*
Nouvelle-Écosse	-0,222*	-0,223*	-0,223*	-0,224*	-0,223*
Nouveau-Brunswick	-0,222*	-0,222*	-0,221*	-0,222*	-0,222*
Québec	-0,054*	-0,057*	-0,055*	-0,057*	-0,055*
Manitoba	-0,107*	-0,109*	-0,110*	-0,112*	-0,110*
Saskatchewan	-0,158*	-0,159*	-0,159*	-0,159*	-0,158*
Alberta	-0,050*	-0,049*	-0,049*	-0,049*	-0,048*
Colombie-Britannique	-0,062*	-0,061*	-0,062*	-0,061*	-0,058*
À plein temps	0,024*	0,025*	0,023*	0,024*	0,024*
Logarithme des heures	1,042*	1,043*	1,043*	1,042*	1,043*
Emploi syndiqué	0,249*	0,248*	0,247*	0,247*	0,246*
Changement de travail	0,092*	0,090*	0,096*	0,093*	0,092
Changement d'emploi	-0,121*	-0,121*	-0,126*	-0,124*	-0,123*
R ²	0,870	0,870	0,870	0,871	0,872
F	4415,52	4295,50	4157,23	3819,81	3550,44
Observations (pondérées)	5 766 170	5 766 170	5 766 170	5 766 170	5 766 170

⁽¹⁾ La variable dépendante est le logarithme naturel des gains; les observations «aucun gain» ou «gains négatifs» sont exclues. Il y a quelques chiffres positifs que l'on n'attendait pas, mais ces derniers n'étant pas statistiquement significatifs, nous n'allons pas les examiner.

* Niveau de signification : 5 %.

Source : Statistique Canada, Enquête sur l'activité de 1989 (fichier principal), données non publiées.

Tableau R4. Résultats des régressions par les moindres carrés ordinaires pour les gains⁽¹⁾, selon la limitation de l'activité au travail, la gravité de l'incapacité et le genre d'incapacité, Canada, 1989

	1 Situation vis-à-vis de l'incapacité	2 Gravité	3 Genre d'incapacité	4 Gravité et genre d'incapacité	5 Genre selon la gravité
Ordonnées à l'origine	0,460*	0,476*	0,470*	0,478*	0,474*
Sexe (masculin = 1)	0,240*	0,239*	0,239*	0,239*	0,240*
Âge	0,054*	0,054*	0,055*	0,055*	0,054*
Âge ⁽²⁾	-0,0006*	-0,0006*	-0,0006*	-0,0006*	-0,0006*
Étudiant(e)	-0,065*	-0,065*	-0,066*	-0,065*	-0,065*
Programme de formation d'EIC	-0,063*	-0,066*	-0,059*	-0,062*	-0,066*
Formation	0,067*	0,068*	0,068*	0,068*	0,070*
Personnes ayant une incapacité	0,011				
Personnes ayant une incapacité limitée dans leur travail	-0,156*				
Légère		0,014		0,113*	
Modérée		-0,035		0,076	
Grave		-0,217		-0,107	
Mobilité et agilité			-0,034	-0,102*	
Sensorielle			0,036	-0,034	
Mentale			-0,028	-0,098*	
Incapacités multiples			-0,003	-0,046*	
Légère : limitées dans leur travail		-0,096*		-0,158	
Modérée : limitées dans leur travail		-0,158*		-0,220*	
Grave : limitées dans leur travail		-0,438*		-0,429*	
Mobilité et agilité : limitées dans leur travail			0,109*	0,196*	
Sensorielle : limitées dans leur travail			-0,049	-0,013	
Mentale : limitées dans leur travail			-0,069	-0,036	
Incapacités multiples : limitées dans leur travail			-0,151*	-0,025	
Légère : mobilité et agilité					-0,008
Légère : sensorielle					0,040*
Légère : mentale					-0,151*
Légère : incapacités multiples					-0,024
Modérée : mobilité et agilité					-0,064*
Modérée : sensorielle					-1,356*
Modérée : mentale					-0,044
Modérée : incapacités multiples					-0,080*
Grave : mobilité et agilité					0,321*

suite...

Tableau R4. Résultats des régressions par les moindres carrés ordinaires pour les gains¹, selon la limitation de l'activité au travail, la gravité de l'incapacité et le genre d'incapacité², Canada, 1989 (fin)

	1 Situation vis-à-vis de l'incapacité	2 Gravité	3 Genre d'incapacité	4 Gravité et genre d'incapacité	5 Genre selon la gravité
Grave : sensorielle					S.O.
Grave : mentale					S.O.
Grave : incapacités multiples					-0,336*
Minorité visible	-0,094*	-0,095*	-0,097*	-0,096*	-0,096*
Anglophone	0,063*	0,061*	0,063*	0,061*	0,060*
Francophone	0,014	0,014	0,013	0,013	0,013
Né(e) au Canada	0,008	0,006	0,009	0,008	0,007
Certaines études secondaires	0,127*	0,119*	0,119*	0,115*	0,117*
Diplôme d'études secondaires	0,213*	0,204*	0,205*	0,201*	0,203*
Certaines études postsecondaires	0,280*	0,272*	0,273*	0,268*	0,271*
Certificat d'études postsecondaires	0,370*	0,361*	0,361*	0,357*	0,360*
Diplôme universitaire	0,559*	0,551*	0,551*	0,547*	0,550*
Terre-Neuve	-0,249*	-0,251*	-0,252*	-0,253*	-0,251*
Île-du-Prince-Édouard	-0,269*	-0,268*	-0,270*	-0,269*	-0,262*
Nouvelle-Écosse	-0,207*	-0,207*	-0,207*	-0,208*	-0,207*
Nouveau-Brunswick	-0,192*	-0,193*	-0,192*	-0,193*	-0,194*
Québec	-0,053*	-0,055*	-0,052*	-0,054*	-0,054*
Manitoba	-0,112*	-0,113*	-0,114*	-0,115*	-0,114*
Saskatchewan	-0,140*	-0,141*	-0,140*	-0,141*	-0,141*
Alberta	-0,032*	-0,032*	-0,032*	-0,032*	-0,033*
Colombie-Britannique	-0,018*	-0,017*	-0,017*	-0,017*	-0,017*
À plein temps	0,052*	0,053*	0,052*	0,053*	0,053*
Logarithme des heures	1,042*	1,040*	1,041*	1,040*	1,041*
Emploi syndiqué	0,216*	0,216*	0,215*	0,215*	0,215*
Changement de travail	0,052*	0,051*	0,054*	0,052*	0,052*
Changement d'emploi	-0,087*	-0,087*	-0,089*	-0,087*	-0,088*
R ²	0,867	0,868*	0,868	0,868*	0,868*
F	8865,05	7892,97	7463,15	6444,32	7111,9
Observations (pondérées)	12 277 700	12 277 700	12 277 700	12 277 700	12 277 700

(1) La variable dépendante est le logarithme naturel des gains; les observations «aucun gain» ou «gains négatifs» sont exclues.

(2) Il y a quelques chiffres positifs que l'on n'attendait pas, mais ces derniers n'étant pas statistiquement significatifs, nous n'allons pas les examiner.

* Niveau de signification : 5 %.

Source : Statistique Canada, Enquête sur l'activité de 1989 (fichier principal), données non publiées.

Tableau R5. Effet de la situation vis-à-vis de l'incapacité, selon le genre d'incapacité et la gravité de l'incapacité, d'après les tableaux R1 à R3, Canada, 1989

	Population totale	Hommes	Femmes
Personnes ayant une incapacité limitées dans leur travail	-14.5 %*	-14.6 %*	-15.2 %*
Gravité⁽¹⁾ : légère	+2.5	+0.6	4.3
modérée	-8.0*	-13.5*	-1.7
grave	-48.8*	-47.6*	-48.7*
Genre⁽²⁾ : mobilité	+1.2	-0.3	+5.9*
sensorielle	+4.3*	+5.0*	+1.1
mentale	-13.7*	-12.9*	-12.3*
incapacités multiples	-6.1*	-3.0*	-11.4*
Mobilité : légère	-0.8	+1.1	-1.9
modérée	-6.4*	-12.7*	+2.3
grave	+32.1*	+26.9	+56.0*
Sensurielle : légère	+4.0*	+6.9*	-3.8
modérée	-135.6*	-117.5*	-195.3*
grave	s.o.	s.o.	s.o.
Mentale : légère	-15.1*	-11.7*	18.7*
modérée	-4.4	-110.2	-1.2
grave	s.o.	s.o.	s.o.
Incapacités multiples : légère	-2.4	-3.4*	-1.1
modérée	-8.0*	-6.5*	-10.8*
grave	-33.6*	-25.2*	50.0*

⁽¹⁾ En tenant compte du genre d'incapacité comme dans la régression 4 dans les tableaux R1 à R3.

⁽²⁾ En tenant compte de la gravité de l'incapacité comme dans la régression 4 dans les tableaux R1 à R3.

* Niveau de signification : 5 %.

Source : Enquête sur l'activité de 1989 (fichier principal), données non publiées.



RÉFÉRENCES

- COHEN, Gary L. «L'incapacité et l'emploi,» L'emploi et le revenu en perspective, Hiver 1989, p. 31-38.
- COHEN, Gary L. Profil de trois catégories de personnes ayant une incapacité, Ottawa, Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages, Statistique Canada, 1990.
- HUM, Derek et Wayne SIMPSON. Bien-être économique et activité des personnes ayant une incapacité au Canada, Ottawa, Programme statistique sur l'équité en matière d'emploi, Statistique Canada, 1993.
- HUM, Derek et Wayne SIMPSON. «Fréquence de l'incapacité selon l'étape du cycle de vie et emploi des personnes handicapées au Canada», Ottawa, Programme statistique sur l'équité en matière d'emploi, Statistique Canada, 1994.
- LiNGG, Barbara. «Lifetime Covered Earnings and Quarters of Coverage of Retired and Disabled Workers, 1972», Social Security Bulletin, October 1977, p. 3-16.
- MINISTRE Des APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES CANADA. Report of the Canadian health and disability survey 1983-1984, Ottawa, Statistique Canada, 1986.
- NESSNER, Katherine. «Profil des Canadiens ayant une incapacité», Tendances sociales canadiennes, n° 18, Automne 1990, p. 2-5.
- STATISTIQUE CANADA. Aperçu des enquêtes spéciales, 1989, Ottawa, Groupe des enquêtes spéciales de la Division des enquêtes des ménages, 1989.
- STATISTIQUE CANADA. Enquête sur la santé et les limitations d'activités - Guide de l'utilisateur, Ottawa, Programme de la base de données sur l'incapacité, juin 1988.
- YEAS, Martynas. «Asset Holdings of the Newly Disabled: Findings From the New Beneficiary Survey», Social Security Bulletin, 49 (12 1986), p. 5-12.